

L'ÉTOILE DU NORD

AGRICULTURE, COLONISATION, COMMERCE, INDUSTRIE.

ALBERT GERVAIS,
Propriétaire et Administrateur

JOURNAL HEBDOMADAIRE

BUREAU ET ATELIER :
32 Rue Mansseau

32ème ANNÉE.

JOLIETTE, JEUDI, 2 MARS 1916.

No. 32

JUSQU'AU BOUT!

LÂCHES ET HYPOCRITES

Après l'Ontario le Manitoba

Joliette, 24 février 1916.

Quand tous nos journaux, si prompts à s'apitoyer sur le sort des victimes européennes, se décideront-ils à voir ce qui se passe chez nous ? quand se décideront-ils à protester ?

La situation qui existe à Ottawa et dans tout l'Ontario, celle qui existera peut-être demain au Manitoba, ne peut se prolonger sans grave danger pour l'avenir de la Confédération. — Il ne suffira point aux sourds et muets volontaires de se boucher les oreilles, ou même de se fourrer la tête dans le sable pour empêcher le développement des germes de colère et de haine qui tombent aujourd'hui en terre.

Après la persécution elle-même, peu de choses sont aussi lamentables que le silence d'une partie de la presse canadienne.

Ces paroles de M. O. Héroux sont à méditer ; on ne peut faire un portrait plus fidèle de l'attitude d'une certaine partie de la presse canadienne en face de la question bilingue.

En effet, après la persécution elle-même, et nous ajouterons, pendant la persécution surtout, peu de choses sont aussi lamentables, aussi basses, aussi condamnables, que l'ignoble silence de quelques-uns de nos gros journaux qui consacrent joyeusement des pages entières aux nouvelles à sensations, au récit des crimes, et ne peuvent disposer d'une simple colonne pour défendre une cause dont dépend notre survie nationale. Et ce sont nos journaux patriotes !

Ces feuilles, de force torpue inqualifiable, seront, à coup sûr, les premières à réclamer leur part de la victoire, à s'en attribuer l'honneur et l'hypocritement le mérite. Tandis que d'autres combattent loyalement et fièrement, debout, en vrais soldats, elles ploient traitressement l'échine, à droite, à gauche, pour conserver la chèvre et le chou. C'est alors qu'elles débâtent des platitudes grossières comme celles-ci : — Il n'y a pas à proprement parler de griefs sérieux dans l'Ontario. Ou : La campagne que l'on mène dans l'Ontario en faveur du français, est bien de nature à aigrir la majorité contre les nôtres.

Et voilà maintenant qu'il n'y a plus de griefs sérieux dans l'Ontario !... Et si, toutefois, il y en avait il faudrait bien se garder de le laisser voir, afin de ne pas aigrir la majorité ontarienne contre nos frères canadiens-français. — Laissez-les couper le cou par votre barbe, sans mot dire, pour ne pas le contrarier !

C'est d'une manière aussi puérile, aussi illogique que l'on discute en certains milieux une des plus graves questions qui aient été agitées depuis la Confédération.

Et ce, pendant que d'héroïques mères de famille, vraies martyres de notre cause, montent vaillamment la garde autour des écoles qu'un gouvernement oppresseur veut leur enlever ; que de braves jeunes filles, admirables dans leur dévouement, grandes dans leur modestie s'exposent à la prison et sacrifient un salaire si justement gagné. Oh ! celles-là, fasse Dieu qu'elles soient récompensées.

La lutte du français dans l'Ontario a donc reçu une poussée gigantesque, elle entre dans une nouvelle phase, la plus critique peut-être, — mais elle n'est pas finie ; le cri, aux armes, a retenti dans la province voisine, nous l'entendrons bientôt dans le Manitoba.

Les Canadiens-français ont connu des heures tragiques, des heures d'angoisses dans l'Ontario ; sans poser, au prophète, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils en connaîtront d'aussi pénibles, d'aussi cruelles dans le Manitoba. La logique et les événements du passé semblent vouloir qu'il en soit ainsi.

En violant l'esprit de la Constitution canadienne, en reniant sa propre signature couchée au bas du règlement Laurier-Greenway, le gouvernement manitobain, tout comme le gouvernement ontarien,

enlève à nos frères le droit bien légitime et sacré de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue. C'est dire qu'il marche sur les traces de son voisin et qu'il est aussi boche que lui, tout en étant un peu moins intransigeant. Plus de bilinguisme !... mais de l'ostentatisme et de la persécution à l'outrage ! Que tous les Canadiens-français soient sujets à une loi uniforme, injuste et prévaricatrice ! Que sur leurs épaules pèsent le même joug ! Que leurs enfants formés à la même école, persécutés par les mêmes démagogues, soient façonnés à notre image et à notre ressemblance : telle est bien la pensée des anglicisateurs ultra-impérialistes, et trois fois boches qui affichent un amour menteur pour la civilisation, leur patrie, le droit qu'ils ne comprennent pas, et la justice qu'ils n'ont jamais connue.

On ne va pas à la guerre sans qu'il n'en coûte. La lutte dans l'Ontario dure depuis des années, et les Canadiens-français n'ont pas encore désarmé et ils ne désarmeront pas ; ils ont tenu ferme, et ne connaîtront point de défaillance. Appuyés sur l'autorité religieuse, guidés par sa lumière, ils n'ont qu'à suivre le chemin qui leur est tout tracé, et ils le suivront dans le Manitoba, comme dans l'Ontario. Et cette détermination devrait être de nature à inspirer des craintes au gouvernement manitobain qui entreprend une dure tâche.

Les écoles bilingues franco-anglaises, dans le Manitoba, ne forment pas la majorité ; les écoles polonaises, ruthènes, et allemandes sont plus nombreuses. Et ces éléments disparates qui composent la province s'uniront sous un même drapeau. Imbus du même esprit, poussés par un même désir, guidés par le même principe : justice égale pour tous ; ils abhorrent le Crois ou Meurs. Et à l'exemple des Ontariens ils lutteront jusqu'au bout, parce qu'ils leur faut vaincre ou mourir.

Sa Grandeur Mgr Charlebois, dans un discours d'une sublime éloquence, rempli de patriotisme et de leçons pratiques, prononçait ces paroles inoubliables :

Il est un motif de tenacité et de persévérance que je tiens à vous proposer : c'est que la magnifique lutte que vous faites a eu et aura des effets salutaires, non seulement dans l'Ontario, mais aussi dans les autres provinces du pays, spécialement dans le Manitoba et le Nord-Ouest. Vous n'êtes pas sans savoir que bientôt peut-être, nos Canadiens de là-bas auront à subir une persécution semblable à celle de l'Ontario. Témoins enthousiastes de votre courage, de votre union, de votre admirable organisation, ils seront prêts à combattre à leur tour et à vaincre.

Tombés de si haut, ces paroles sont bien confortantes. Elles jettent une nouvelle lumière sur l'issue de la lutte que nous soutenons et condamnent l'attitude des gros et petits journaux qui prêtent le silence au combat : parce qu'il n'y a pas à proprement parler de griefs sérieux, ou qu'il vaut mieux ne pas aigrir la majorité de l'Ontario.

Un nouveau magasin à Joliette

M. J. Antonio Chapat vient d'ouvrir au No 23 Place Bourget, Joliette, porte voisine de la Maison Magnan et Chevalier, un magasin de chaussures.

M. Chapat a le plaisir d'annoncer au public que son stock est des mieux assortis et qu'il fera une spécialité de la vente des chaussures pour enfants. Ses prix défient toute concurrence ; il est en mesure de vendre à très bon marché.

C'est le magasin populaire où nous devons nous rendre en foule.

La grippe

La grippe exerce ses ravages un peu partout ; elle s'attaque aux jeunes comme aux vieux et ses victimes se comptent par milliers. Prenons tous les moyens nécessaires pour l'éviter ; c'est une visiteuse hypocrite, elle nous prend par surprise, il faut s'en méfier.

Une voix de là-bas

Grande Pointe, Ont.
P. O. Bear line, R. R. 2,
Fév. 16, 1916.

M. le Rédacteur,
Je vous prie d'insérer dans votre journal, le petit entrefilet que je vous adresse avec cette lettre.

Laissez-moi vous offrir aussi ma vive reconnaissance pour les magnifiques articles, au sujet des droits de la langue française, que vous avez écrits dans votre journal.

Nous espérons que Québec va continuer de nous prêter main forte dans la lutte que nous avons à soutenir ici pour notre foi et notre langue.

Bien à vous,
L. LANDREVILLE,
Ptre.

Le Rvd Lucien Landreville, curé à Grande Pointe, Co. Kent, Ont., a reçu quatre grandes caisses de livres français, que les élèves du Séminaire de Joliette lui ont données pour sa bibliothèque paroissiale. Il y a 2000 volumes.

Merci à ces généreux amis qui ont sacrifiés "leurs prix" pour les petits Ontariens persécutés.

Merci à l'abbé Georges Robitaille qui a inspiré ce geste patriotique en faveur des "Blessés d'Ontario", et spécialement de ceux de Grande Pointe et de Pain-Court.

Resultat du bazar de St-Paul

Les dames patronesses du dernier concours de charité au couvent de Saint-Paul désirent exprimer leur vive gratitude à tous ceux et celles de qui elles ont reçu de l'encouragement. Le résultat de ce concours a été de \$600.00. La table de rafe présidée par Mesdames Charles Landreville et Anselme Lassalle a rapporté \$113.00. La table de rafraichissement présidée par Madame Isaie Nadeau a rapporté \$101.00.

Pour les jeunes filles les quatre candidates : Delles Bernadette Tiel, Hélène Rivest, Maria Piché, Berthe Picard qui eurent à lutter ensemble obtinrent le résultat suivant :

Bernadette Riel : \$75.00.
Hélène Rivest : \$68.05.
Maria Piché : \$65.55, quant à cette dernière, il est à noter que son travail a été interrompu par la maladie grave de sa mère.

Berthe Picard : \$28.00.

A ces jeunes filles qui se sont dévouées avec beaucoup de zèle, nos félicitations et nos remerciements. Nos remerciements à toutes les bonnes personnes qui ont fait un travail fructueux. Remerciements à tous ceux qui ont répondu à notre appel, et nous ont encouragés. — Que Dieu le leur rende !

A propos de musique

Il paraît que mon article de la semaine dernière, au sujet de la "Chorale des Dames de Joliette", a causé beaucoup de mauvaise humeur dans les milieux intéressés et chez leurs amis. On la trouve injuste, malveillant, injurieux.

J'ai été à la fois surpris et peiné en apprenant la chose, car je n'avais pas eu l'intention d'être blessant ou désobligeant pour qui que ce soit, et d'un autre côté, je ne pensais pas avoir été si malin que cela.

En me relisant, je constate que toute la dernière moitié de mon écrit, celle où je mets les chanteurs de Joliette en garde contre le défaut du tremblement ou chevrottement dans la voix, aurait dû plutôt faire l'objet d'un article indépendant et séparé, car il ne visait aucunement les membres de la chorale en particulier. C'est probablement la cause de tout le malentendu et, partant, de la mauvaise humeur.

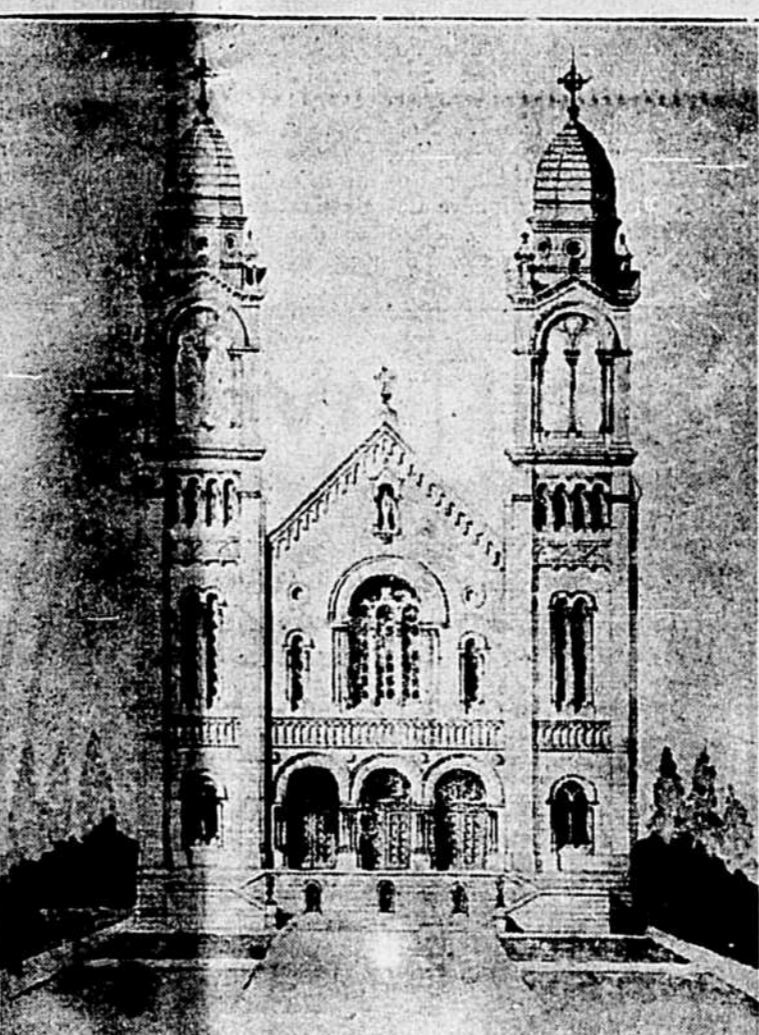
J'avais dit nettement, au début de mon article tout le bien que je pensais de la Chorale et je l'avais félicité très sincèrement de son succès. Cela aurait dû suffire, il me semble, à écarter de l'esprit du lecteur toute idée de malveillance de ma part.

SOL-SI-RE.

La Grippe

La grippe exerce ses ravages un peu partout ; elle s'attaque aux jeunes comme aux vieux et ses victimes se comptent par milliers. Prenons tous les moyens nécessaires pour l'éviter ; c'est une visiteuse hypocrite, elle nous prend par surprise, il faut s'en méfier.

Nouveau Temple à Joliette



Façade de la future Eglise Saint-Pierre de Joliette.

L'Etoile du Nord est heureuse de montrer à ses lecteurs ce magnifique plan dû au talent de Monsieur G. A. Monette, architecte de Montréal.

La nouvelle église de la paroisse Saint-Pierre de Joliette sera située au centre de la paroisse, Saint-Pierre, sur le lot compris entre les rues Mansseau, Notre-Dame et Ste-Suzanne. La façade sera du côté de la ville.

Comme le terrain à cet endroit est sablonneux à sa surface et cache un fond de glaise presque liquide, l'autorité religieuse, pour assurer la solidité de l'édifice, a décidé d'asseoir les fondations de l'église sur des pilotis, qui, à trente pieds de profondeur, reposeront sur le roc même. L'entreprise à la fois très difficile et très importante d'enfoncer des pilotis a été confiée à Monsieur W. A. Wood, de Montréal, expert dans ce genre de travaux.

Environ 400 poteaux ont été plantés depuis le 14 février et les 700 autres le seront au cours du mois de mars. Dès les premiers

beaux jours du printemps les travaux de maçonnerie commenceront et seront poussés avec vigueur au cours de l'été de sorte que le soubassement sera probablement terminé vers le mois de septembre prochain.

Les dimensions de l'église sont les suivantes : Longueur : 204 pds ; largeur du transept : 116 pds ; largeur de la nef : 74 pds. De douze à treize cents personnes pourront prendre place dans le soubassement et plus de seize cents dans l'église supérieure, en outre du sanctuaire qui pourra contenir 300 enfants de choeur.

La création d'une paroisse dans cette partie de la ville a reçu l'approbation de tous les citoyens de Joliette parce qu'il est reconnu par l'expérience qu'une paroisse formée au centre de vie catholique intense, donne un élan puissant au progrès matériel, et pour la ville de Joliette, une paroisse sera une nouvelle garantie d'un développement rapide et constant.

Laissez fleurir Joliette.

Paroisse Saint-Pierre

Offices du Dimanche à la chapelle Saint-Joseph

A 6 hrs. Messe pour la communauté du Jardin de l'Enfance Saint-Joseph.

A 7 hrs, 8 hrs, 9 hrs. Basses messes pour la paroisse.

A 10 hrs. Grand messe. Dans l'après-midi, à 2 hrs, salut et bénédiction du T. S. Sacrement pour la communauté du Jardin. A 3 hrs, vêpres et salut du T. S. Sacrement, pour la paroisse.

Le mois de Saint-Joseph a été ouvert solennellement par S. G. Mgr G. Forbes, le mercredi, 1er mars, à 4 hrs. Les exercices du mois de Saint-Joseph auront lieu tous les jours, à 4 hrs, pour la paroisse, à la chapelle Saint-Joseph.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS GAGNÉES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 14 avril 1916, pour le transport des Mallettes de la Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, sur la route de ST-GABRIEL DE BRANDON No 3, Distribution rurale, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vu aux Bureaux de Poste de ST-GABRIEL DE BRANDON, et au Bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, le 29 Janvier 1916.

VICTOR GAUDET, Inspecteur des Postes.

Les paroissiens de Ste-Mélanie fêtent leur digne curé

Noces d'argent sacerdotales

Dimanche dernier, 27 février, la paroisse de Ste-Mélanie était en joie, l'on fêtait les Noces d'Argent de notre bon curé, le Révérend J. A. T. Beaudry. Rarement notre temple avait été témoin d'une solennité aussi grandiose. Malgré la température inclemente, de bonne heure la foule se pressait dans l'église qui avait pour la circonstance revêtu ses plus beaux ornements.

A 10 hrs précises commença la messe à laquelle officiait le héros du jour, assisté de M. le chanoine Ferland, curé de Ste-Elisabeth, comme diacre et de M. le curé J. B. Desrosiers, curé de St-Ambroise, comme sous-diacre, tous deux confrères du jubilaire.

Au choeur on remarquait la présence du Rvd Père Morin, C. S. V., Supérieur du Séminaire de Joliette ; M. le curé Pauzé, de St-Gabriel de Brandon ; M. Ls Robillard, vicaire de St-Félix de Valois ; M. l'abbé J. Pelletier du Séminaire de Joliette.

Le sermon de circonstance fut fait par le Révérend Père Jean de la Croix, Trappiste, confrère de classe du jubilaire, et ce fut une véritable pièce d'éloquence.

Dans la nef, sur des sièges spéciaux avaient pris place un grand nombre des parents du jubilaire.

Le chant sous l'habile direction de M. A. Brault a été un véritable succès. Après la messe, eut lieu la lecture de l'adresse suivante, par M. le Maire Jos. Pelletier.

Monsieur le Curé, il nous reste à vous exprimer les vœux que nos coeurs forment pour vous en ce grand jour de vos Noces d'Argent Sacerdotales. Devons-nous vous souhaiter le bonheur ? Il n'y en a pas ici-bas. Le repos, la paix ? Ces mots n'ont pas de sens pour un soldat du Christ. Mais ce que sincèrement nous vous souhaitons, c'est que vous fétiez d'autres noces : vos Noces d'Or, et cela dans l'église de votre bonne paroisse de Ste-Mélanie. Que votre vie de prêtre se continue fructueuse comme les vingt-cinq années vécues ; et que corrélativement de bonnes œuvres, vous puissiez dire dans l'extrême vieillesse : Seigneur, vous avez été bon pour moi.

Maintenant, veuillez accepter ce cadeau. C'est un peu de reconnaissance et un souvenir de vos paroissiens de Ste-Mélanie.

Quoique emu, Monsieur le Curé, ait trouvé dans son coeur des paroles toutes paternelles à l'égard de ses ouailles. Après les avoir remerciés des bons sentiments qui ils manifestaient pour leur pasteur, il les assura du bonheur qu'il ressentait de vivre au milieu d'eux.

Le cadeau offert par les paroissiens consistait en une magnifique couteillerie en argent.

La messe terminée, il fut offert au presbytère, une splendide banquet, servi avec beaucoup de tact par quelques Dames et Demoiselles de la paroisse.

Pris part à ce banquet les personnes dont les noms suivent : Rvd J. A. T. Beaudry, curé ; Rvd Père Morin, C. S. V., Supérieur du Séminaire de Joliette ; M. le chanoine Ferland, M. le curé J. B. Desrosiers, M. le curé Pauzé, le Rvd Père Jean de la Croix, M. l'abbé Ls Robillard, M. l'abbé J. Pelletier, M. et Mme J. O. Beaudry, M. D., Melles Rose-Alma et Marie-Flore Beaudry, St-Jacques, M. et Mme Jos. Courchesne, Melles Elvide et Marguerite Courchesne, St-Ambroise, M. Wenceslas Beaudry, St-Ambroise, Mme C. Payette, Montréal, Mme Dr Jamin, Montréal, M. et Mme Eustache Delorme, St-Jacques, Melle Flore Beaudry, St-Léonard de Port Maurice, M. Anatole Roch, Montréal, Melle Alma Bazinet, institutrice, St-Norbert, M. Arcaud Brault, Ste-Mélanie, M. le Maire Jos. Pelletier, Ste-Mélanie.

Au dessert, des discours furent prononcés par le Rvd chanoine Ferland, le Rvd Père Morin, C. S. V., M. le Dr J. O. Beaudry, St-Jacques et M. le Maire Jos. Pelletier.

Après le dîner, l'entraîn le plus cordial se continua par d'aimables causeries agrémentées de belle musique et de chant par les Melles Beaudry et Courchesne, nièces du curé.

Vers 3 hrs, les convives et les paroissiens se rendirent de nouveau à l'église où l'on remercia encore une fois Dieu par un salut solennel.

De retour au presbytère, après un dernier "Ad multos annos", chacun se sépara emportant de cette belle fête un inoubliable souvenir.

N. B. — Au presbytère on remarquait de nombreux et riches cadeaux, dons de la famille du jubilaire.

— Abonnez-vous à L'Etoile du Nord, journal populaire du district de Joliette.

Oh, oui, Monsieur le Curé, qu'elles sont aimées de Dieu les paroisses possédant pour leur pasteur un de ces hommes d'élite qui ont pour devise : Coeur et Charité.

Aussi, est-ce avec enthousiasme que vos paroissiens ont organisé cette démonstration, cette fête magnifique qui fera époque dans votre vie et dans les fastes de la paroisse de Ste-Mélanie.

Oh, oui, Monsieur le Curé, nous sommes heureux en cette circonstance, de nous joindre à vos parents, à vos amis du clergé, qui sont venus nombreux pour vous prouver notre amitié ; et c'est de tout coeur qu'en face de l'autel nous criions : Gratias agamus Domino Deo nostro ; Rendons grâce au Seigneur notre Dieu.

Monsieur le Curé, il n'y a pas encore trois années que vous êtes au milieu de nous et déjà, il nous plaît de le dire, vous avez fait inégalement pour rehausser l'éclat de nos fêtes religieuses. Grâce à votre zèle, à votre travail, notre é-

glise résonne maintenant de la grande voix des orgues, et nous le constatons et le disons avec plaisir, notre chorale a fait de grands progrès.

Il faut que l'homme prie ; pour prior il faut qu'il élève son âme afin qu'elle adore et remercie son Dieu. La majesté de nos temples, la grandeur et la beauté de nos cérémonies religieuses sont bien de nature à élever nos coeurs, mais rien ne vaut la musique et le chant pour attendrir et disposer à la prière. C'est donc avec raison que nous vous disons un sincère merci pour avoir perfectionné ce côté si attrayant du culte.

Monsieur le Curé, il nous reste à vous exprimer les vœux que nos coeurs forment pour vous en ce grand jour de vos Noces d'Argent Sacerdotales. Devons-nous vous souhaiter le bonheur ? Il n'y en a pas ici-bas. Le repos, la paix ? Ces mots n'ont pas de sens pour un soldat du Christ. Mais ce que sincèrement nous vous souhaitons, c'est que vous fétiez d'autres noces : vos Noces d'Or, et cela dans l'église de votre bonne paroisse de Ste-Mélanie. Que votre vie de prêtre se continue fructueuse comme les vingt-cinq années vécues ; et que corrélativement de bonnes œuvres, vous puissiez dire dans l'extrême vieillesse : Seigneur, vous avez été bon pour moi.

Maintenant, veuillez accepter ce cadeau. C'est un peu de reconnaissance et un souvenir de vos paroissiens de Ste-Mélanie.

Quoique emu, Monsieur le Curé, ait trouvé dans son coeur des paroles toutes paternelles à l'égard de ses ouailles. Après les avoir remerciés des bons sentiments qui ils manifestaient pour leur pasteur, il les assura du bonheur qu'il ressentait de vivre au milieu d'eux.

Le cadeau offert par les paroissiens consistait en une magnifique couteillerie en argent.

La messe terminée, il fut offert au presbytère, une splendide banquet, servi avec beaucoup de tact par quelques Dames et Demoiselles de la paroisse.

Pris part à ce banquet les personnes dont les noms suivent : Rvd J. A. T. Beaudry, curé ; Rvd Père Morin, C. S. V., Supérieur du Séminaire de Joliette ; M. le chanoine Ferland, M. le curé J. B. Desrosiers, M. le curé Pauzé, le Rvd Père Jean de la Croix, M. l'abbé Ls Robillard, M. l'abbé J. Pelletier, M. et Mme J. O. Beaudry, M. D., Melles Rose-Alma et Marie-Flore Beaudry, St-Jacques, M. et Mme Jos. Courchesne, Melles Elvide et Marguerite Courchesne, St-Ambroise, M. Wenceslas Beaudry, St-Ambroise, Mme C. Payette, Montréal, Mme Dr Jamin, Montréal, M. et Mme Eustache Delorme, St-Jacques, Melle Flore Beaudry, St-Léonard de Port Maurice, M. Anatole Roch, Montréal, Melle Alma Bazinet, institutrice, St-Norbert, M. Arcaud Brault, Ste-Mélanie, M. le Maire Jos. Pelletier, Ste-Mélanie.

Au dessert, des discours furent prononcés par le Rvd chanoine Ferland, le Rvd Père Morin, C. S. V., M. le Dr J. O. Beaudry, St-Jacques et M. le Maire Jos. Pelletier.

Après le dîner, l'entraîn le plus cordial se continua par d'aimables causeries agrémentées de belle musique et de chant par les Melles Beaudry et Courchesne, nièces du curé.

Vers 3 hrs, les convives et les paroissiens se rendirent de nouveau à l'église où l'on remercia encore une fois Dieu par un salut solennel.

De retour au presbytère, après un dernier "Ad multos annos", chacun se sépara emportant de cette belle fête un inoubliable souvenir.

N. B. — Au presbytère on remarquait de nombreux et riches cadeaux, dons de la famille du jubilaire.

— Abonnez-vous à L'Etoile du Nord, journal populaire du district de Joliette.

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE BERTHIER
MUNICIPALITE DE L'ISLE
DU PAS.

Les soussignés électeurs municipaux ayant la qualité voulue, de la municipalité de l'Isle du Pas, dans le comté de Berthier, demandent par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation aux termes de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, mil neuf cent neuf (1909) pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant, que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir :

La vente des liqueurs emivantes et l'émission des licences en conséquence, sont par le présent règlement prohibées dans la municipalité de la paroisse de l'Isle du Pas, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, mil neuf cent neuf (1909).

En foi de quoi, nous avons apposé nos seings, aux présentes à l'Isle du Pas, ce vingt-neuvième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent seize.

(Signé) : Omer Desy, Joseph S. Sylvestre, Onésime Richard, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Joseph Richard, Louis Joseph Desy, Omer Courchesne, Rémi Courchesne, P. Victor Sylvestre, Paul Côté, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Candide Farly, Joseph Desy, Edouard Moreau, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Téléphore Farly, J. Rémy Desy, Alfred Lemire, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Dolphus Guertin, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Joseph Joinville, J. Chevalier, Louis Victor Sylvestre, Narcisse Joly, Témoigné : Louis Victor Sylvestre ; Joseph Dandonneau, Edouard Latour, Edouard Courchesne, Louis Chamberland, Germain Cardin, Vincent Casaubon, Edouard Casaubon, Paul Emile Desy, P. Edouard Casaubon, J.-Bte Côté, fils, Pierre Dandonneau, L. J. Laforest.

Je soussigné, Louis Victor Sylvestre, Secrétaire-Trésorier de la paroisse de l'Isle du Pas, déclare solennellement que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées.

Que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en ma présence à l'Isle du Pas, à la date mentionnée dans la dite requête par les dites personnes elles-mêmes.

Que les dites signatures sont des électeurs municipaux de la municipalité de l'Isle du Pas, et ayant les qualités voulues, au nombre de 30 au moins.

Et je fais cette déclaration solennelle la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et j'ai signé :
Déclaré devant moi, à l'Isle du

Pas, ce vingt-neuvième jour de janvier 1916.

(Signé) :
LOUIS VICTOR SYLVESTRE,
Sec.-Trés.
OMER DESY,
Maire.

Je soussigné, Omer Desy, maire de la municipalité de l'Isle du Pas, certifie que la présente requête, avec l'attestation des signatures, m'a été remise le vingt-neuvième jour du mois de janvier 1916.

(Signé) :
OMER DESY,
Maire.

AVIS PUBLIC
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE L'ISLE
DU PAS.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Louis Victor Sylvestre, Sec.-Trés. :

Que la requête ci-dessus signée, comme il apparaît ci-dessus, et demandant que le règlement compris dans la dite requête soit soumis à l'adoption des électeurs de cette municipalité, en vertu de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, a été délivrée et a été reçue par moi le vingt-neuvième jour de janvier 1916.

Qu'en conséquence, une assemblée des électeurs municipaux, de la municipalité de l'Isle du Pas, aura lieu le 6 mars 1916, à 10 hrs du matin, à la salle du conseil, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement soumis par la dite requête, tel qu'il apparaît ci-dessus, doit être adopté ou non, par les électeurs municipaux de cette municipalité.

Donné à l'Isle du Pas, ce vingt-neuvième jour de janvier 1916.

LOUIS VICTOR SYLVESTRE,
Sec.-Trés.

Vraie copie :
LOUIS VICTOR SYLVESTRE,
Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
PAROISSE DE ST-AMBROISE
DE KILDARE.

Requête à l'effet qu'il soit tenu un bureau de votation relativement au règlement de prohibition soumis à l'adoption des électeurs de la paroisse de St-Ambroise de Kildare.

Les soussignés électeurs municipaux ayant la qualité voulue, de la municipalité de la paroisse de St-Ambroise de Kildare, demandent par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation aux termes de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section le règlement suivant que nous soumettons par les présentes à leur adoption, savoir : "La vente des liqueurs emivantes et l'é-

mission de licences en conséquence sont par le présent règlement prohibées dans la municipalité de la paroisse de St-Ambroise de Kildare, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes à St-Ambroise de Kildare, ce vingt-neuvième jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil neuf cent seize.

(Signé) : Jonas Grégoire, Tancrede St-Georges, Jean-Baptiste Comtois, Témoigné : Joseph Courchesne ; Tréfle Comtois, Damien Comtois, Joseph Desrosiers, Alfred Rivet, Ulric Desrosiers, Louis Prévile, Napoléon Maleau, Joseph Boucher, Léon Boucher, H. Bélanger, W. Dessert, Eluthaire Blouin, Arthur Malo, Edouard Ratelle, Témoigné : Joseph Courchesne ; Félix Robert, F. X. Robert, Azarie Simard, Médéric Forest, Dieudonné Courchesne, Sam Boucher, Euclide Forest, Avila Généreux, Léon Perreault, Norman Mercier, Désiré Grégoire, Dosthée Lefrenière, Médéric Robert, Ulric Marchand, Elphège Laporte, Clément Laporte, Adélaïde Chevrete, Albert Chevrete, Si-

mon Grégoire, Joseph Courchesne. Je soussigné Joseph Courchesne, cultivateur de la paroisse de St-Ambroise de Kildare, déclare solennellement que les signatures qui paraissent au bas de la requête qui précède sont vraies, ont été apposées là en ma présence et au meilleur de ma connaissance celles d'électeurs municipaux de la paroisse de St-Ambroise de Kildare et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et j'ai signé :
(Signé) :
JOSEPH COURCHESNE,
Déclaré devant moi, notaire soussigné, à St-Ambroise de Kildare, ce vingt-deuxième jour de février, mil neuf cent seize.

(Signé) :
J. F. GOYET, Notaire.

Je soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité de St-Ambroise de Kildare certifie que la présente requête avec l'attestation des signatures, m'a été remise le vingt-

deuxième jour de février mil neuf cent seize.

(Signé) :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

Vraie copie :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
PAROISSE DE ST-AMBROISE
DE KILDARE.

AUX ELECTEURS MUNICI- PAUX DE LA MUNI- PALITE DE ST-AMBROISE DE KILDARE.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier du conseil de la municipalité susdite, qu'une assemblée des dits électeurs aura lieu lundi, le vingt-sept mars prochain (1916), à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique, lieu ordinaire des séances du dit conseil, en la municipalité de St-Ambroise de Kildare, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si un règlement prohibant la vente des liqueurs et l'octroi de licences dans la dite municipalité doit être adopté par les électeurs ainsi réunis.

Donné à St-Ambroise de Kildare, ce vingt-trois février mil neuf cent seize.

(Signé) :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

Vraie copie :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

24f 5fs

Ce Livre

vous indiquera comment faire des améliorations avantageuses.

Un exemplaire vous sera envoyé gratis.

Si vous avez l'intention de faire des améliorations sur votre ferme, vous avez besoin de ce livre. Ce livre vous donne des renseignements sur tout ce que le cultivateur peut avoir à faire, en fait de constructions, soit une grange ou un pouteau de clôture, et d'une manière plus économique que tout autre.

Ce livre est sans égal pour tout ce qui concerne les constructions de la ferme 75,000 cultivateurs Canadiens en ont déjà retiré de grands bénéfices. Si vous en avez pas une copie envoyez le coupon.

Canada Cement Company Limited,
Edifice "Herald", - MONTREAL.

L'UTILITE DU CIMENT POUR LE CULTIVATEUR Gratis

ENVOYEZ CE COUPON

CANADA CEMENT COMPANY LIMITED,
Edifice "Herald", Montreal.
Messieurs : - Veuillez s.v.p. m'envoyer gratuitement, un exemplaire de "L'Utilité du Ciment pour le Cultivateur".

Nom _____
Rue et No _____
Ville _____ Province _____

deuxième jour de février mil neuf cent seize.

(Signé) :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

Vraie copie :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
PAROISSE DE ST-AMBROISE
DE KILDARE.

AUX ELECTEURS MUNICI- PAUX DE LA MUNI- PALITE DE ST-AMBROISE DE KILDARE.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier du conseil de la municipalité susdite, qu'une assemblée des dits électeurs aura lieu lundi, le vingt-sept mars prochain (1916), à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique, lieu ordinaire des séances du dit conseil, en la municipalité de St-Ambroise de Kildare, aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si un règlement prohibant la vente des liqueurs et l'octroi de licences dans la dite municipalité doit être adopté par les électeurs ainsi réunis.

Donné à St-Ambroise de Kildare, ce vingt-trois février mil neuf cent seize.

(Signé) :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

Vraie copie :
J. J. ARSENE FITZPATRICK,
Sec.-trés. du C. M. de St-Ambroise de Kildare.

24f 5fs

MARCHÉ DE JOLIETTE
Samedi, le 26 février 1916.

GRAINS

	\$ cts.	\$ cts.
Avoine par minot.....	0 50	0 55
Orge par 50 lbs.....	0 00	1 00
Blé par minot.....	0 00	1 20
Pois par minot.....	0 00	3 00
Sarrasin 50 lbs.....	0 00	1 00
Blé-d'Inde par minot.....	0 00	1 20
Graine de mil do.....	0 00	0 00
Graine de trèfle par lb.....	0 00	0 00
Graine de trèfle blanc.....	0 00	0 00

VIANDES

Lard par 100 lbs.....	14 00	15 00
Lard salé par lbs.....	0 16	0 17
Lard frais do.....	0 00	0 15
Bœuf par do.....	0 06	0 00
Mouton par do.....	0 00	0 10
Agneau par quartier.....	0 00	0 00
Veau do do.....	0 00	0 39

VOLAILLES ET GIBIERS

Poulets par couple.....	1 00	1 25
Poulets la livre.....	0 14	0 15
Dinde.....	0 24	0 25
Oies do.....	0 00	4 00
Perdrix do.....	0 00	0 00

LEGUMES ET FRUITS

Patates (2 minots).....	1 25	1 50
Navets par minot.....	0 00	0 50
Carotte do.....	0 00	0 50
Oignons do.....	0 00	1 00
" par tresse.....	0 00	0 00
Ail par tresse.....	0 00	0 00
Fèves (le plat).....	0 00	0 25
Choux (la pomme).....	0 05	0 07
Noix par minot.....	0 00	0 00
Pommes par minot.....	1 50	2 00

LAITERIE ET DIVERS

Beurre frais par lbs.....	0 32	0 33
do salé do do.....	0 30	0 30
Oeufs par douzaine.....	0 35	0 40
Saindoux par lbs.....	0 00	0 18
Sirop d'érable par gallon.....	0 00	1 00
Miel par livre.....	0 00	0 15
Laine par livre.....	0 00	0 60
Laine en écheveaux la lb.....	0 00	0 75
Savon.....	0 00	0 07
Peaux par livre.....	17 1/2	18 1/2
Foin par cent bottes.....	12 00	13 50
Foin par botte.....	0 00	0 00
Paille par botte.....	0 00	0 00
Etoffe la verge.....	0 00	0 00

JOSEPH LEDUC,
Clerc du Marché.

17juin 122

ON DEMANDE MAINTENANT

Un vendeur de confiance pour être notre agent dans le comté de Joliette et les comtés voisins.

PAYE HEBDOMADAIRE

Équipement gratuit, territoire exclusif et spécialités rémunératrices. Nos agences sont les meilleures parce que nous vendons uniquement des produits de haute qualité à des prix raisonnables avec garantie de livraison en bon état. Les produits des pépinières se vendent beaucoup, cette année et on peut gagner de l'argent dans ce district. Pour renseignements s'adresser au gérant des ventes.

PELHAM NURSERY CO.,
4207, 18 fe. TORONTO, ONT.

Téléphone 369.

Dr **Edmond Piette**

Ex-interne de l'Hotel-Dieu

51 Rue Saint-Charles Borromée

JOLLETTE.

3002 122

QUE pensez-vous de la Plume "IDEAL" Waterman ? Dites-moi franchement ce qu'elle est ?

REPONDRE qu'elle ne vaut rien, ce serait mentir, car tous les hommes d'affaires en font usage !

DISTRIBUTEUR POUR JOLLETTE
Albert Gervais,
Propriétaire du Magasin 5, 10, 15 et 25 rue de Joliette.
24 - PLACE BOURGET - 24

PRIX :
Garantie : \$2.50
Franco par la poste : \$3.60

La Banque Nationale

CAPITAL :—\$2,000,000. RESERVE :—\$1,800,000

DEPOT de \$1.00 ou plus accepté ; l'intérêt comptant du jour du dépôt, INTÉRÊT 3 p. c. TOUTS LES SIX MOIS sur balance minimum.

180 BUREAUX AU CANADA.

Nos mandats de voyage sont payables au pair partout. Notre bureau de Paris, France, 14, rue Auber, offre des avantages exceptionnels au public voyageur.

Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la maille.

Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

SOUVENEZ-VOUS QU'UN DOLLAR EPARGNE EST UN DOLLAR GAGNE.

FRED. J. DORION
180 122. Gérant à Joliette.

ANTI-CONSOMPTIF "MARTIN"

LISEZ LE CERTIFICAT SUIVANT :

Je soussigné, certifie que je souffrais des voies pulmonaires depuis plusieurs années. Un ami m'a conseillé d'employer le **Tonique Anti-Consumptif "Martin"**. Vous ne sauriez croire le soulagement que j'ai éprouvé, et je me crois parfaitement guéri, d'après l'opinion de quelques médecins qui m'ont traité.

Je conseille à tous ceux qui souffrent des voies respiratoires, anémie ou neurasthénie, de prendre le remède **Anti-Consumptif "Martin"**. Des certificats nombreux attestent son efficacité.

J. L. F. MILLER, No 36 de Beaujeu, Hochelaga.

En usage dans les hôpitaux.—En vente dans toutes les bonnes pharmacies.—Consultations gratuites de midi à 2 heures, de 5 à 7 hrs., excepté le dimanche.—Correspondances strictement confidentielles.

Toutes commandes et correspondances doivent être adressées au
DISPENSARE MEDICAL INTERNATIONAL
348 Rue ST-DENIS, MONTREAL. Phone Est 7227.
17 février, 122.

Banque d'Hochelaga

CAPITAL AUTORISÉ : \$4,000,000 CAPITAL PAYÉ : \$4,000,000
FONDS DE RESERVE : \$3,700,000

INTÉRÊTS SUR DÉPÔTS D'ÉPARGNE PAYÉS OU CAPITALISÉS DEUX FOIS PAR ANNÉE, 1er JUIN, 1er DÉCEMBRE.

\$1.00 SUFFIT POUR AVOIR UN COMPTE DE DÉPÔT À CETTE BANQUE.

Tout le monde devrait prendre en sérieuse considération cet avantage de faire des économies. Un fait à remarquer : c'est que les temps durs affectent rarement ceux qui ont de l'argent en banque. Il est bon de penser à ceci et de prendre la résolution d'économiser au moins \$1.00 de temps à autre.

Les Directeurs de cette Institution sont : — J. A. Vaillancourt, Ecr, Président ; Hon. F. L. Béique, Vice-Président ; A. Turcotte, Ecr ; E. H. Lemay, Ecr ; Hon. J. M. Wilson ; A. A. Larocque, Ecr ; A. W. Bonner, Ecr.

H. BEAUMIER,
Gérant, Succursale Joliette.
3002 122.

La Banque Royale du Canada

INCORPORÉE EN 1869.

340 Succursales au Canada et à Terre-Neuve, 40 à l'Étranger.

Succursales à Joliette et Rawdon

CAPITAL AUTORISÉ..... \$25,000,000.00
CAPITAL VERSE..... 11,500,000.00
RESERVE..... 13,500,000.00
ACTIF TOTAL..... 180,000,000.00

UNE PIASTRE PEUT OUVRIR UN COMPTE.

NOUS PORTONS UNE ATTENTION TOUTE SPÉCIALE AUX DÉPÔTS D'ÉPARGNE.

J. LIPPE, Gérant, Succursale de Joliette.
302 122.

Ma Chère

SI FAIBLE que vous soyez—et depuis combien de temps—ou quelle que soit la cause de votre faiblesse, cela ne fait pas de différence : un verre à vin de **Vin St-Michel** vous remettra une fois de plus sur le chemin de la santé et du bonheur. Voici deux attestations prises parmi des milliers reçues :

Il a Guéri Sa Faiblesse.
"LE VIN ST-MICHEL" a guéri ma petite Germaine. Elle était si faible et depuis si longtemps, j'avais essayé en vain nombre de remèdes auparavant."
Mme Alfred Ducre, 243, rue Champlain, Montreal.

Pas de Meilleur Tonique
"Toutes les femmes faibles devraient en prendre si elles désirent avoir la santé. Dans mon cas, ses effets ont été merveilleux."
Mme Josephat Daignault, 733 rue Adam, Maisonrouve.

Le **Vin St-Michel** crée un sang riche et nouveau, tonifie les nerfs et rend la santé et le bonheur aux femmes faibles. Il fera cela pour VOUS—aujourd'hui. Délicieux.—En vente partout.

BOIVIN, WILSON & CIE., Limitée, Seuls Agents, Montreal.
EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS. AGENTS POUR LES ETATS-UNIS.



LES FRUITS SONT UN MEDECIN

"Fruit-a-tives" Prouve Les Pouvoirs Curatifs Des Fruits.

Les maladies de l'Estomac, du Foie, des Reins et de la Peau sont guéries, au moyen du jus de pommes, d'oranges, de figues et de prunes, après avoir été transformé en "Fruit-a-tives".

Des milliers de cas sont là pour attester la vérité de cet énoncé: l'indigestion, la dyspepsie, foie languissant, constipation, maladies de rognons, de la vessie, de la peau, le rhumatisme, le névralgie et les maux de tête chroniques.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, grandeur d'essai 25c. Chez les pharmaciens, ou en vous adressant à Fruit-a-tives, Limited, Ottawa.

MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-PATRICE DE RAWDON.

REQUÊTE

Les soussignés, électeurs municipaux, ayant la qualité voulue, de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, dans le comté de Montcalm, demandent par les présentes, qu'il soit tenu un bureau de votation, aux termes de la section quinzisième du chapitre cinquième, du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909, pour décider si les électeurs municipaux de la municipalité, de la dite paroisse, adopteront ou non, en vertu et en exécution de la dite section, le règlement suivant, que nous soumettons, par les présentes, à leur adoption, savoir:

La vente des liqueurs enivrantes et l'émission de licences en conséquence sont par le présent règlement, prohibées dans la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, en vertu et en exécution de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings aux présentes, à St-Patrice de Rawdon, ce vingt-quatrième jour de février, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent seize.

(Signé): J. M. Landry, Ptre, Curé, Ephrem Sylvestre, Joseph Labrèche, Hosanna Rivet, Mathias Breault, Donat Blouin, Thadée Bordeleau, John H. Daly, Sinaï X Bordeleau, Témoin: Thadée Bordeleau; William Laliberté, Emerie Leblanc, Donat Morin, Bruno Morin, Ovide Laliberté, Médéric X Magnan, Témoin: J. H. Daly; J. O. Daly, Euclide Rivet, Albert Sirard, Joseph X Brousseau, Témoin: J. H. Daly; Adrien Charbonneau, Séraphin Riopel, Jules X Provost, Témoin: J. H. Daly; Alphonse Morache, Hormisdas Riopel, Arthur Plante, Camille Labrèche, Alcide L'Heureux, Damase Gagnon, Thomas Boyce, Jas. H. Mainville, John X McGuire, Témoin: J. H. Daly, L. E. Lauzon, C. S. V.

Vraie copie: JAMES SKELLY, Secrétaire-Trésorier, C. M. de Rawdon.

DECLARATION.

Nous soussignés, John H. Daly et Thadée Bordeleau, bourgeois, résidant dans la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, déclarons solennellement que les noms qui apparaissent au bas de la requête ci-jointe, sont les signatures des personnes ainsi nommées, que les dites signatures ont été apposées et données à la dite requête, en notre présence à Rawdon, à la date mentionnée dans la dite requête, c'est-à-dire, le vingt quatrième jour de février mil neuf cent seize, depuis la signature de Thomas Boyce inclusivement et le vingt cinquième jour de février mil neuf cent seize, depuis la signature de John McGuire inclusivement jusqu'à la dernière signature, que les dits signataires sont électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon, et ayant les qualités voulues au nombre de trente au moins.

Et nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était sous serment sous l'empire de la loi de la preuve en Canada.

Et nous avons signé.

JOHN H. DALY,
THADEE BORDELEAU.

Déclaré devant moi à Ste-Julienne, ce vingt-sixième jour du mois de février mil neuf cent seize.

G. H. ARCHAMBAULT,
N. P.

Vraie copie: JAMES SKELLY, Sec.-Trésorier.

Je, soussigné Secrétaire-Trésorier de la municipalité de la paroisse, de St-Patrice de Rawdon, certifie que la présente requête, avec l'attestation des signatures m'a été remise le 28 février 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Trésorier.

Vraie copie: JAMES SKELLY, Sec.-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-PATRICE DE RAWDON.

AVIS PUBLIC.

Aux habitants et électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon. Avis public est par les présentes donné par moi, soussigné, J. Skelly, Secrétaire-Trésorier de la sus-dite municipalité, que la requête ci-dessus m'a été délivrée et a été reçue par moi le 28 février 1916, et a été déposée et conservée parmi les archives du Conseil de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon.

Que le 4 avril 1916, à dix heures du matin, dans la salle des délibérations du Conseil, une assemblée des électeurs municipaux de la municipalité de la paroisse de St-Patrice de Rawdon aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le règlement mentionné en la dite requête doit être adopté ou non par les électeurs ainsi réunis, le tout en vertu de la section quinzisième du chapitre cinquième du titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

Donné sous mon seing à St-Patrice de Rawdon ce 28 février 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Trés.

Vraie copie: JAMES SKELLY, Sec.-Trés.

2mars 5fs

MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. PATRICK OF RAWDON.

PETITION

The undersigned, duly qualified electors of the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, in the County of Montcalm, demand by these present that a voting booth be opened according to the fifteenth section of the fifth chapter of the fourth article of the revised Statutes of the Province of Quebec, 1909, to ascertain whether the municipal electors of the said parish will adopt or not, in virtue and in execution of the said section the following resolution which we by these present submit to their adoption to wit:—

The sale of intoxicating liquors and consequently the granting of licences are by the present resolution prohibited in the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, in virtue and in execution of the fifteenth section of the fifth chapter of the fourth article of the revised Statutes of the Province of Quebec.

To testify the which we have signed the present at Rawdon this twenty-fourth day of February, in the year of Our Lord, nineteen hundred and sixteen.

(Signed): J. M. Landry, Priest, Curate, Ephrem Sylvestre, Joseph Labrèche, Hosanna Rivet, Mathias Breault, Donat Blouin, Thadée Bordeleau, John H. Daly, Sinaï X Bordeleau, Witness: Thadée Bordeleau; William Laliberté, Emerie Leblanc, Donat Morin, Bruno Morin, Ovide Laliberté, Médéric X Magnan, Witness: J. H. Daly; J. O. Daly, Euclide Rivet, Albert Sirard, Joseph X Brousseau, Witness: J. H. Daly, Adrien Charbonneau, Séraphin Riopel, Jules X Provost, Witness: J. H. Daly; Alphonse Morache, Hormisdas Riopel, Arthur Plante, Camille Labrèche, Alcide L'Heureux, Damase Gagnon, Thomas Boyce, Jas. H. Mainville, John X McGuire, Witness: J. H. Daly; L. E. Lauzon, C. S. V.

True copy: JAMES SKELLY, Secretary-Treasurer M. C. of Rawdon.

DECLARATION.

We, the undersigned, John H. Daly and Thadée Bordeleau, gentlemen residing in the municipality of the parish of St. Patrick of Rawdon, hereby solemnly declare that the names which appear at the foot of the hereso annexed petition are the signatures of the so named persons; that the said signatures have been affixed and given to the said petition in our presence, at Rawdon, at the date mentioned in the said petition, that is to say on the twenty fourth day of February one thousand nine hundred and sixteen, from the signature of J. M. Landry, parish priest so far as the signature of Thomas Boyce inclusively and on the twenty-fifth day of the month of February one thousand nine hundred and sixteen from the signature of John McGuire inclusively so far as and included the last signature that the said signatures are according to the best of our knowledge municipal electors of the municipality of the parish of St-Patrice de Rawdon and having the qualities required by law to the number of at least thirty.

And we mane that solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath and by virtue of the Canada evidence act.

And we have signed.

J. H. DALY,
THADEE BORDELEAU.

Declared before me at Ste-Julienne, this twenty-sixth day of the month of February one thousand nine hundred and sixteen.

G. H. ARCHAMBAULT,
N. P.

True copy: JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

I, James Skelly the undersigned Secretary of the parish of St. Patrick of Rawdon, do hereby certify under my oath of office that this present petition, with its attestation of the signatures, have been deposited in my office on the 28 February 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Treasurer.

True copy: JAMES SKELLY, Sec.-Treasurer.

PROVINCE OF QUEBEC MUNICIPALITY OF THE PARISH OF ST. PATRICK OF RAWDON.

PUBLIC NOTICE.

To the people and electors of the municipality of the Parish of St. Patrick, Rawdon.

I, the undersigned Secretary-Treasurer of the above named municipality, do hereby give public notice that the petition hereto attached was to me delivered and by me received, placed and kept in the archives of the Council of the Municipality of the Parish of St. Patrick of Rawdon.

That on April the 4th, 1916, at 10.00 A. M. in the Municipal Hall there will be held an assembly of the electors of the said municipality for the purpose of deciding by a vote, whether the By-Law mentioned in the said petition shall, or shall not, be adopted by the voters thus assembled: the whole in virtue of Section Fifteen

Chapter Five, Article Four of the Revised Statutes of Quebec 1909.

Given under my seal at St. Patrick of Rawdon the 28th day of February 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Treas.

True copy: JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

2mars 5fs

—Le Magasin de 5, 10, 15 et 25cts de Joliette vient de recevoir un "job" sans précédent, consistant en 288 paires de bas de laine pour dames, qui seront vendues à 25cts la paire seulement, aussi, plusieurs douzaines de corps et caleçons en coton ouaté, pour dames, qui valent partout ailleurs 40cts et qui seront vendus pour 25cts.

Pour 25cts vous pouvez vous procurer aussi, au même endroit, de très beaux petits nuages en laine de différentes couleurs.

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

Chapter Five, Article Four of the Revised Statutes of Quebec 1909.

Given under my seal at St. Patrick of Rawdon the 28th day of February 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Treas.

True copy: JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

2mars 5fs

—Le Magasin de 5, 10, 15 et 25cts de Joliette vient de recevoir un "job" sans précédent, consistant en 288 paires de bas de laine pour dames, qui seront vendues à 25cts la paire seulement, aussi, plusieurs douzaines de corps et caleçons en coton ouaté, pour dames, qui valent partout ailleurs 40cts et qui seront vendus pour 25cts.

Pour 25cts vous pouvez vous procurer aussi, au même endroit, de très beaux petits nuages en laine de différentes couleurs.

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

Chapter Five, Article Four of the Revised Statutes of Quebec 1909.

Given under my seal at St. Patrick of Rawdon the 28th day of February 1916.

JAMES SKELLY,
Sec.-Treas.

True copy: JAMES SKELLY, Sec.-Treas.

2mars 5fs

—Le Magasin de 5, 10, 15 et 25cts de Joliette vient de recevoir un "job" sans précédent, consistant en 288 paires de bas de laine pour dames, qui seront vendues à 25cts la paire seulement, aussi, plusieurs douzaines de corps et caleçons en coton ouaté, pour dames, qui valent partout ailleurs 40cts et qui seront vendus pour 25cts.

Pour 25cts vous pouvez vous procurer aussi, au même endroit, de très beaux petits nuages en laine de différentes couleurs.

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

CACHETS DU Dr FRED. DEMERS

Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque cachet, ce sont les seuls vraiment bons. En vente partout. Dépôt 309a rue St-Denis, Montréal.

—PIANOS. — Ceux qui ont des pi nos ou harmoniums de seconde main à vendre, peuvent s'adresser à M. A. Sheppard, accordeur de pianos, 44 St-Chs Borromée, ou au Bureau de Poste. Comme agent, je représente aussi deux des meilleures manufactures de pianos du Canada. — A. SHEPPARD. ter juil jno

....Précieux Souvenir....

La mort moissonne souvent dans nos familles et il fait toujours bon se rappeler le souvenir de nos. Nos lecteurs et nos amis sont priés de prendre note que l'atelier de L'ETOILE DU NORD peut imprimer à quelques jours d'avis, des images mortuaires avec ou sans portrait, à des prix réduits; afin de donner un aperçu du travail exécuté, nous publions ci-dessous deux formules d'images que nous avons faites dernièrement.

A LA DOUCE MEMOIRE DE

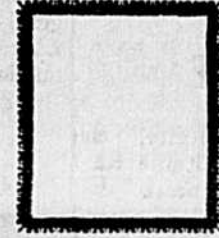


M. Louis Rouleau
décédé à Joliette, le 13 mars 1915, à l'âge de 18 ans et 2 mois.

Ayant peu vécu, il a rempli la course d'une longue carrière, car son âme était agréable à Dieu; c'est pourquoi il s'est hâté de la tirer du milieu de l'iniquité.

O bon et très doux Jésus! je me prosterner à genoux en votre présence, et je vous prie et vous conjure avec toute la ferveur de mon âme de daigner graver dans mon cœur de vifs sentiments de foi, d'espérance et de charité, un vrai repentir de mes fautes et une volonté très ferme de m'en corriger; pendant que je considère en moi-même et que je contemple en esprit vos cinq plaies avec une grande affection et une grande douleur, ayant devant les yeux ces paroles prophétiques que déjà le saint roi David prononçait de vous, ô bon Jésus: *Il ont percé mes reins et mes reins, ils ont percé tous mes os.* [Indul. plénière applicable aux âmes du purg.]
Doux Cœur de Jésus, soyez mon amour.
(100 jours d'indulgence).
Doux Cœur de Marie, soyez mon salut.
(100 jours d'indulgence).

A LA DOUCE MEMOIRE DE



Louis-Joseph Gadoury
décédé à Ste-Elisabeth, le 15 février 1916 à l'âge de 27 ans et 4 mois.

Je meurs, cher époux, et chers enfants, pensez à moi dans mon tombeau comme vous pensez à moi sur la terre.
Je vous en supplie, ne m'oubliez jamais, restez unis entre vous, demeurez inébranlables dans la foi.
Mes enfants soyez la consolation de votre père.
Je vous aimais tous au ciel comme je vous aimais sur la terre.
O mon Dieu bénissez ma famille et soyez le protecteur de mes enfants.
J'implore les prières et les bonnes oeuvres de ceux qui m'ont connu, de tous ceux qui m'ont aimé.
Nous l'avons aimée pendant sa vie ne l'oublions pas après sa mort. (St. Ambroise)
Coeur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous.
UNE

Gin Pills

Pourquoi Elles Se Vendent

"Au cours de l'automne de 1911, j'ai souffert d'une douleur continue dans le dos. Étant pharmacien, j'étais à même d'examiner une infinité de remèdes variés, ce que j'ai fait mais aucun résultat n'apparut. Je vendis les "Gin Pills" depuis plus d'une année, et je me suis dit qu'elles devaient être bonnes, mais cela, j'en aurais pu être sûr, si j'avais pu en essayer. J'ai donc essayé les "Gin Pills" et le résultat est si satisfaisant que je considère qu'elles sont très efficaces".

WINDSOR, 19 mai, 1912.
M. le docteur Oscar Racette, en visite chez son père M. Emile Racette a chanté la grand-messe dimanche, 13 février.

L'ÉPIPHANIE

M. le curé Oscar Racette, en visite chez son père M. Emile Racette a chanté la grand-messe dimanche, 13 février.

La Rvde Sr Pierre de la Rédemption, (née Bertrand) des Srs des Srs Noms de Jésus et de Marie est partie pour la mission d'Israël, Qué.

M. Adrien Bertrand de la Banque Royale de Rawdon, est venu passer sa vacance chez sa mère, Mde Vve Pierre Bertrand.

Dimanche, 13 fév., grand dîner de famille chez M. Edmond Prud'homme, bourgeois, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Un grand nombre d'invités prirent part à ce banquet splendide auquel Mde Edmond Prud'homme avait conviés pour cette circonstance; on y remarquait M. et Mde Onésime Pauzé, bourgeois de l'Épiphanie, Mde Vve André Lapierre, M. et Mde J. A. Archambault, Demoiselle Bernadette Archambault, M. Adrien Prud'homme de Montréal; Mde Docteur Arthur Lamarche et ses enfants de Mascouche, M. Rodolphe Prud'homme, banquier, M. et Mde Albert Pauzé de Montréal et plusieurs autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Après le dîner, on fit une intéressante partie de cartes au "500" et de jolis cadeaux furent distribués aux heureux gagnants. Mde Edmond Prud'homme a été hautement félicité de l'agréable surprise faite à son époux, M. Edmond Prud'homme et tous souhaitèrent bonheur et longue vie au héros de la fête.

Mde Ulric Pleau est allée passer quatre jours chez une de ses sœurs, à St-Alexis de Montcalm.

M. Onésime Pauzé, junior, retenu chez lui depuis quatre semaines par la grippe, sera assez bien pour retourner à son bureau à la manufacture Allard, la semaine prochaine.

Lundi, 14 février au matin avait lieu le mariage de M. Moïse Amrault avec Mme Vve Bourbonnière, du village.

Une brochure à lire

Le Major Olivar Asselin a publié en Brochure, sous le titre: "Pourquoi je m'enrôle", le discours qu'il a prononcé, le 21 janvier 1916, au Monument National. C'est une excellente idée qu'il a eue là, c'est une bonne fortune pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'aller l'entendre au Monument National, de lire ces pages vibrantes d'émotions, de sincérité, de patriotisme qui ont créé dans son auditoire, une si profonde et si sympathique émotion.

Asselin, comme toujours, est d'une franchise qui lui assure de précieuses concours, de chaudes sympathies. Les lettres de Sir R. L. Borden, de Sir Wilfrid Laurier et de Sir Sam Hughes à l'appui de sa propagande constituent en faveur du Major Asselin des témoignages non-équivoques de confiance et d'encouragement du meilleur augure pour le succès de sa campagne d'enrôlement.

Cette brochure est en vente chez les principaux libraires et au No 74 de la Rue St-Jacques, à Montréal, au prix de 10 sous l'exemplaire, la douzaine, -1.00, - 100 pour \$7.50.

Terre à vendre

A St-Henri de Mascouche, très belle terre à vendre, à 3 milles de l'église, tout près de l'école, de la forge, moulin à scie et farine, et magasin, à 1 1/2 mille de la gare, eau d'aqueduc, etc. Mesure 100 arpents en culture. Une très belle sucrerie de 18 arpents, avec évaporisateur, tout neuf. Maison et dépendances en très bel état. Mesure 634 arpents de large pouvant faire deux bons établissements. Prix: \$13,500.

S'adresser à J. W. Beaudoin, Notaire, à St-Henri de Mascouche ou au propriétaire, Joseph Desormiers.

Résolutions de condoléances

A une session spéciale de la Commission Scolaire de L'Épiphanie, village, tenue le 22 février 1916. Il est proposé par M. Ludger Thoun, secondé par M. Adéard Beauchamp, et adopté à l'unanimité:

1. Que la Commission Scolaire de L'Épiphanie, village, a appris avec vif regret le décès de Mme Julia Dufort, épouse de M. Georges Dufort, notaire, à L'Épiphanie.

2. Qu'elle offre ses plus sincères condoléances au notaire éploré à l'occasion de la terrible épreuve qu'il traverse en cette circonstance douloureuse.

3. Que copie des présentes résolutions soit adressée à M. Georges Dufort, en deuil, et au journal L'Étoile du Nord, de Joliette pour publication.

Signé: J. ED. MAJEAU, Président.

Signé: J. B. T. RICHARD, Secrétaire-Trésorier.

Vraie copie: J. B. T. RICHARD, Sec.-Trés.

Ville des Laurentides

Les élections municipales pour la ville des Laurentides ont eu lieu mercredi, le 16 février courant et les candidats prohibitionnistes ont tous été élus.

Le nombre de votes inscrits pour la Mairie est de 70 dont: Pour M. Adéard Roy . . . 67 Pour M. Philias Morin . . . 3

Majorité pour M. Roy . . . 67 Le conseiller élu pour le quartier No 1 est M. John Kelly, marchand et pour le quartier No 2, M. Hormidas Gauthier, bourgeois; aucun vote ne fut enregistré en faveur des candidats oppositionnistes.

Paroisse de St-Lin

Le vote sur la prohibition a eu lieu lundi, le 21 courant. Le nombre de votes inscrits est de: 102 tous en faveur de la prohibition. Bravo à la paroisse de St-Lin.

Notre vénérable curé, le Rvd O. Laferrière qui était gravement malade depuis une huitaine de jours, prend un peu de mieux.

MARIAGE

Mercredi, le 23 février, dans la chapelle privée de Sa Grandeur Mgr Forbes, M. François Giroux, de St-Esprit à Mme Vve Euclide Malo, née Aurélie St-Jean.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée par Mgr l'Évêque. Servait de témoin à la mariée: M. Wilfrid St-Amour, son beau-frère.

Le marié était accompagné par M. Joseph Chevalier. Nos souhaits de bonheur.

Voulez-vous un bon portrait?

Vous tous qui désirez avoir votre portrait au crayon, d'une manière naturelle et d'un fini supérieur, voulez-vous avoir en souvenir, le portrait d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une soeur, d'un époux, d'une épouse, que la mort a ravi trop tôt à votre affection? Venez au bureau de L'Étoile du Nord et confiez-nous vos ordres, que nous exécuterons et remplissons fidèlement, promptement et à votre entière satisfaction. Pour \$1.25 nous vous ferons un bon portrait au crayon de 16 x 20 et avec un cadre magnifique en plusieurs couleurs, de 6 pouces de largeur pour \$3.00.

Depuis plusieurs années que nous sommes le représentant d'un des meilleurs artistes du pays, nous avons donné dans le passé la plus grande satisfaction.

Pourquoi confier vos ordres au premier venu qui passe à votre porte, vous charge plus cher, vous donne de l'ouvrage inférieur et souvent vous cause du trouble, tant son ouvrage est fait sans attention; ce qu'il veut souvent c'est des commandes qu'il exécute trop rapidement, lorsque vous trouverez à notre maison tout l'avantage possible, garanti, prix uniformes pour tout le monde et à meilleur marché. C'est donc mesdames et messieurs une garantie suffisante pour avoir et mériter votre confiance.

Venez au bureau de L'Étoile du Nord, examinez attentivement notre travail avant de donner vos ordres à des étrangers que peut-être vous ne reverrez plus jamais.

Vous vous convaincrez par vous-même, vous économiserez votre argent et aurez pleine et entière satisfaction sous tous les rapports. Une visite est respectueusement sollicitée.

A NOS AMIS.

Nous prenons la liberté de rappeler à nos amis que notre atelier d'imprimerie est un des mieux outillés. Quand vous aurez des travaux à faire exécuter, venez nous voir. Les commandes sont remplies avec soin et promptitude.

Tel. Bureau, 110 -- Résid., 273.
Dr L. L. Benny
CHIRURGIEN-DENTISTE
25 Rue Notre-Dame, Joliette
ADRESSE DE LA
Pharmacie Gaudet, dans le Loc. A.A. Boucher
Visible tous les jours de la semaine.
10oct 1an

TELEPHONE No 49.
DR G. M. BLONDIN
Chirurgien-Dentiste
21 Place Lavaltrie, Joliette.
Bureau ouvert tous les jours de 8 hrs a. m. à 6 hrs p. m., et le soir, lundi, mercredi et vendredi, de 8 hrs à 9 hrs p. m. 30av 1an

Défense d'avancer
Je, soussigné, fais défense d'avancer à qui que ce soit, en mon nom, excepté à mon épouse, sans une autorisation signée et écrite de ma main.
HENRI JETTE.
St-Paul de Joliette.
17 février 1916. 4f

Défense d'avancer
Je, soussigné, fais défense d'avancer en mon nom à qui que ce soit, sans une autorisation signée et écrite de ma main.
MICHEL TRUDEAU.
Joliette, 17 février 1916. 4fs

Grande Vente à Sacrifice
Pour cause de déménagement.
Avantage sans précédent offert au public en général.

ÉTANT donné que notre bail finit au mois d'avril et qu'il est tout probable que notre futur magasin n'aura pas les dimensions aussi considérables que notre magasin actuel, nous sommes absolument décidés de sacrifier nos marchandises de façon à baisser le stock de moitié d'ici au mois de janvier.

Remarquez que cette annonce n'est pas trompeuse et une visite à notre magasin, à la date de l'ouverture de la grande vente qui commencera le 2 novembre, vous convaincra de l'extraordinaire bon marché de toutes les marchandises, et, autant que possible, tout sera disposé de façon à ce que le public puisse se rendre compte en entrant qu'il y a de grands avantages pour tout le monde à assister à cette grande vente de déménagement.

LAZARE STEINBERG,
2 Place Lavaltrie, :: JOLIETTE, Qué.
12mars 1an

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.

Pour plus amples informations, s'adresser à: Alfred Comtois, ferblantier, St-Liguori. 13jan 8fs

FRANK MORRISSETTE
Plombier et Poseur d'Appareils de Chauffage
Coin des rues STE-ANNE et MANSEAU, JOLIETTE.
Spécialités: Edifices publics, hôtels, églises, collèges, couvents, presbytères, etc.
Nous accordons la plus grande attention aux travaux que nous exécutons dans les résidences privées.
GASPARD MORRISSETTE, Gérant.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

BOITES DE SÛRETÉ DE DÉPÔTS
Ces boîtes sont recommandées comme l'endroit le plus sûr pour conserver vos Testaments, Titres de propriété, Hypothèques ou Mortgages, Polices d'Assurances, Obligations, Certificats d'Actions ou autres objets de Valeur.

Pour plus amples détails s'adresser à:
JOLIETTE, Qué., ST-GABRIEL, DE BRANDON
H. E. Temple, Gérant. J. R. Davis, Gérant.
ST-FÉLIX DE VALOIS, J. A. Parrot, Gérant.

COUR SUPERIEURE.
Province de Québec, District de Joliette — No 7419. — Dame Elconore Stanfield, de la ville et du district de Joliette, épouse commune en biens de Gaspard Morrissette, plombier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice a, ce jour, institué contre son dit mari, une action en séparation de biens.
J. ALEX. GUIBAULT,
Procureur de la demanderesse.
Joliette, février 22, 1916. 24f 4fs

PROVINCE de Québec, District de Joliette, No 7415. Cour Supérieure. Joseph Marion, commerçant, de la paroisse de St-Jacques de l'Acadian, District de Joliette, Demandeur vs O'Brien Brothers, de Chatham, dans la province d'Ontario, Défendeur.
Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
Joliette, 23 février 1916.
DUCHARME & RIVEST, P. C. S. 24f 2fs

PROVINCE de Québec, District de Joliette, No 3246. Cour de Circuit. Wilfrid Bonin, commerçant, de la paroisse de St-Félix de Valois, District de Joliette, Demandeur vs F. M. Davis, ci-devant de la cité et du District de Montréal, et actuellement absent de cette province, Défendeur.
Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois.
Joliette, 23 février 1916.
DUCHARME & RIVEST, G. C. C. 24f 2fs

Terre à vendre
M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

M. A. CLOUTIER
s'était épuisé à travailler fort. Il avait des douleurs de dos, de côtés et toussait beaucoup. Il ne pouvait plus rien faire.
Les PILULES MORO l'ont guéri. Il avait consulté le médecin de la Compagnie Médicale Moro.

L'éternelle loi du travail s'impose à tous les hommes, mais pour travailler il faut être bien portant. L'homme ne peut fournir son summum de rendement s'il est chétif, souffrant et débile. La victoire est aux forts et il est bien douter au pauvre homme incapable même à son foyer, à l'usine ou au bureau d'accomplir convenablement son ouvrage.



M. A. CLOUTIER.

Ce qu'il lui faut c'est un remède immédiat, puissant, restaurateur, un stimulant énergique qui vivifie toute la machine. Les Pilules Moro sont la meilleure chose qu'il puisse prendre. Leurs effets sont immédiats et permanents; en quelques semaines le malade devient un homme nouveau, l'énergie lui revient, les digestions se régularisent, le tempérament se calme et le chétif travailleur d'hier devient le robuste artisan qui est à même de rendre service à sa famille qui le demandait et à la société qui le réclamait.

M. Avila Cloutier est heureux d'être guéri!

Les hommes dont le sang est appauvri, dont l'estomac est dérangé, dont les reins sont faibles ont l'aveuglante ressource de consulter, à son bureau ou par écrit, le Dr Adolphe Mignault de la Compagnie Médicale Moro qui jouit d'une grande connaissance des affections communes aux hommes qui travaillent. Avec les Pilules Moro il a accompli par milliers des guérisons qui paraissent impossibles. Heures de consultations: tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir; le samedi jusqu'à 6 heures, au No 273 rue Saint-Denis.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 273 rue Saint-Denis, Montréal.

BEL ASSORTIMENT
DE PARFUMS,
ARTICLES DE TOILETTE,
KODAKS
"Eastman"
PHARMACIE RIVEST
76 rue St-Viateur, Joliette, P. Q.

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Les trains suivants circulent les jours de semaine seulement.
DEPART DE JOLIETTE
7.00 A. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Les trains suivants circulent les jours de semaine seulement.
DEPART DE JOLIETTE
7.00 A. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

LE PACIFIQUE CANADIEN
Les trains suivants circulent les jours de semaine seulement.
DEPART DE JOLIETTE
7.00 A. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

VIGORA
LE VRAI REMÈDE POUR LES CHEVEUX
"VIGORA" est employé par les fermiers et éleveurs en vue, comme tonique, pour donner de la vigueur aux chevaux et guérir le seiche, la toux, la gourme, l'écoulement, les maladies de la peau, etc.
Prix: 50 centes la bouteille
ES VENTE PARTOUT
POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À
2, R. BÉGIN, PHARMACIEN AU CŒUR QUÉBEC, CANADA.

Terre à vendre

M. Alfred Comtois, autrefois de St-Ambroise, aujourd'hui de St-Liguori, comté de Montcalm, offre en vente sa terre du Rang Double, de la contenance de 65 arpents, en bon état de culture, bien bâtie.
P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
7.00 P. M. — Pour Montréal et toutes les stations intermédiaires, faisant raccourciement à St-Martin Jct., pour Ottawa, Labelle et les stations intermédiaires.
10.25 A. M. — Pour Archambault et Lanoraie faisant raccourciement pour Québec, Grandes Piles, Grand'Mère et toutes les stations intermédiaires.
11.25 A. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
4.00 P. M. — Pour Montréal avec raccourciement à St-Martin Jct., pour St-Jérôme, Ottawa.
7.25 P. M. — Pour St-Félix et St-Gabriel.
ARRIVÉ A JOLIETTE
7.00 A. M. — De St-Félix et St-Gabriel.

— Abonnez-vous à L'Étoile du Nord, journal populaire du District.

Le Miracle Canadien

A propos du Troisième Centenaire de l'établissement de la Foi au Canada.

Nous célébrons cette année le Tricentenaire de l'établissement de la foi au Canada ; et nulle fête n'est mieux justifiée que celle-ci, car s'il est vrai que la Providence veille sur tous les peuples, il semble, néanmoins, qu'elle a couvert notre patrie d'une spéciale protection.

Est-ce à dire que la date de 1615 marque l'apparition au Canada des premiers prêtres catholiques et la célébration sur nos rivages de la première messe, comme quelques uns se l'imaginent ? Nullement.

Depuis longtemps, déjà, de nombreux pêcheurs européens, les Basques surtout, Espagnols et Français, fréquentaient nos parages. Les bancs de Terre-Neuve, l'île de ce nom, le Labrador, Tadoussac, la Gaspésie, les Provinces Maritimes, étaient visités chaque année par de hardis marins qu'accompagnaient parfois des chapelains. Jacques Cartier, dans son voyage de 1534 à Québec, fait mention de ses deux aumôniers et des messes qu'ils célèbrent. Mais ni les découvreurs ni les pêcheurs ne songeaient à s'établir dans le pays. Aussitôt close la saison d'été, leurs navires chargés de précieuses cargaisons reprenaient le chemin de l'Europe.

Il est vrai que, en Acadie, des établissements stables, avec colons et missionnaires, furent commencés dès les premières années du dix-septième siècle. Mais ces essais mal venus n'aboutirent qu'à des désastres.

L'on a donc raison de fixer à la fondation de Québec par Champlain, en 1608, l'origine officielle de la colonie, et à l'arrivée des Récollets, en 1615, la date définitive de l'établissement de la foi au Canada.

1615 - 1915 : Trois siècles ! Ces trois siècles ne comptent que pour un instant dans la vie de l'humanité. Ils suffiraient pourtant à nos aïeux pour se faire une glorieuse et pathétique histoire et pour opérer dans notre pays une merveilleuse transformation. Si Champlain revenait parmi nous, reconnaîtrait-il les immenses solitudes boisées que, dans ses voyages de 1613 et de 1615, il découvrit et révéla au monde civilisé ? Assurément non.

Représentons-le nous naviguant lentement, à la voile et à la rame, sur ce Saint-Laurent que, aujourd'hui, les plus lourds paquebots remontent et descendent avec tant de facilité. Parvenu à l'île de Montréal, il échange sa chaloupe pour deux canots d'écorce, et se lance, avec cinq compagnons d'aventure, sur l'Ottawa (27 mai 1613).

Il atteint bientôt un lac que dominent deux montagnes. Il franchit péniblement le portage du Long Sault. Il rencontre, à la pointe aux Chènes sur le lac de l'Original, la tribu indienne des Kinouchepirini qui lui fournissent un nouveau guide. Il découvre un peu plus loin deux rivières qui baignent le territoire de la Petite Nation des Algonquins. Il parvient à l'embouchure d'un puissant cours d'eau, la Gatineau. Presque en face de la Gatineau, il admire de merveilleuses chutes qu'il compare à un blanc rideau sous la voûte écumante duquel les Indiens s'abritaient. Il n'a plus qu'un détour à faire pour se trouver devant la cataracte des Chaudières qui devait faire, deux siècles plus tard, la fortune d'Ottawa. C'était aussi un passage dangereux, plein de terreurs, où fréquemment les Iroquois s'embusquaient. Mais écoutons le récit de Champlain lui-même : "Nous passâmes un saut qui est large d'une demi lieue et descend de 6 à 7 brasses de haut. Il y a quantité de petites îles qui ne sont que rochers âpres et difficiles, couverts de méchants petits bois. L'eau tombe à un endroit de telle impétuosité sur un rocher, qu'il s'y est cavé, par succession de temps, un large et profond bassin; si bien que l'eau courant là-dessus circulairement et, au milieu y faisant de gros bouillons, a fait que les sauvages l'appellent *Assicou*, qui veut dire Chaudière. Cette chute d'eau mène un tel bruit dans ce bassin que l'on l'entend de plus de deux lieues".

De la Chaudière Champlain portagea, sur le Richmond Toad actuel devant le couvent des Capucins, jusqu'au lac d'Aylmer. Mais laissons-le poursuivre sa route dans la direction de l'Ouest et des Grands Lacs.

Dans ces vastes territoires qui forment les provinces actuelles de Québec et d'Ontario combien d'hommes vivaient alors ? Moins de cent mille, assurément, gens barbares, sans foi ni loi, misérables et à demi-nus, en proie aux guerres perpétuelles et aux souffrances périodiques de la famine.

Et voici que, aujourd'hui, sur les bords du Saint-Laurent et de l'Ottawa, d'innombrables clochers se mirent dans l'eau tranquille (j'en ai compté plus de cent soixante); voici que les forêts, repaire de l'Indien perfide, reculant sous les coups de cognée du défricheur, a fait place aux pâturages et aux champs de grain; voici que trois grandes cités, Québec, la ville historique, Montréal, l'opulente Métropole, Ottawa, l'élegante capitale, se dressent superbement; voici que les affreux déserts d'autrefois ont été transformés par l'industrie et le travail de l'homme civilisé en des régions fertiles où vivent dans l'aisance et la liberté plus de cinq millions de chrétiens.

Tel est le contraste qu'offre notre pays à trois siècles de distance. Il faudrait être vraiment trop ingrat pour se refuser à reconnaître une bienveillance toute spéciale de la Providence à notre égard. *Ad Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris.*

J'irai plus loin, et je dirai que la protection divine s'est manifestée en notre faveur d'une façon qu'on peut légitimement appeler miraculeuse dans le cours de ces trois siècles. Il s'est trouvé plusieurs circonstances de notre histoire où nous devions fatalement disparaître, en tant que nationalité distincte, si Dieu ne nous avait pris comme par la main pour nous tirer de l'abîme où nous tombions. Nous sommes vraiment les enfants du miracle.

Ces considérations que je veux développer sont bien faites pour raviver notre reconnaissance envers le Père céleste et notre foi en notre propre avenir. Les temps que nous traversons nous paraissent durs. Nos frères de l'Ouest et de l'Ontario sont cruellement persécutés. Rassurons-nous cependant : nos aïeux ont passé par des crises autrement redoutables. Celui qui les a sauvés nous sauvera, car son bras n'est pas raccourci. Le miracle canadien se continuera. Ne sommes-nous pas les fils de la France immortelle ?

Les commencements du Canada furent tellement chétifs et précaires qu'il fallut à Champlain une foi robuste pour ne pas désespérer de l'avenir. Les diverses Compagnies souveraines qui en avaient obtenu du roi la possession ne songeaient qu'à leur monopole commercial, et oublièrent le plus souvent leurs obligations quant à l'établissement des colons français dans le pays.

Mauvais calcul qui empêchait la colonie de se fortifier sans avancer les affaires de ces marchands avides. De fait, à part quelques cultures, une vingtaine d'arpents, entreprises par Louis Hébert, les Français ne comptaient pour leur subsistance que sur les vivres que, chaque année, les navires de traite leur apportaient de France. Voilà ce qui explique pourquoi lorsque, en juillet 1629, la flotte anglaise des frères Kerk se présenta devant le fort de Québec, la population de la colonie, cent familles environ, manquant de poudre et de pain, se trouva dans la nécessité d'accepter la capitulation honorable qu'on lui offrait. Tous ces malheureux prisonniers furent ramenés en France, sauf quatre familles et quelques individus, en tout vingt-deux personnes, qui demeurèrent à rester au Canada.

Quel crève-cœur ce dut être pour Champlain de voir périr ainsi l'oeuvre à laquelle il avait consacré sa vie !

Mais Dieu ne l'abandonna pas. La France avait alors un grand ministre, Richelieu. Celui-ci exigea des Anglais, au traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), la restitution du Canada; et Champlain, accompagné de deux cents nouveaux colons, entra plein de joie, l'année suivante, dans l'habitation de Québec (24 mai, 1633). Il y mourut en paix, sans avoir eu le chagrin d'assister aux nouvelles épreuves par lesquelles allait passer la colonie. Ces épreuves, cette fois, lui vinrent des Sauvages.

On a fréquemment fait un grief à Champlain d'avoir, en arrivant à Québec, formé alliance avec les Algonquins et les Hurons, et lié partie avec eux contre les Iroquois.

Cette accusation est mal fondée. Outre que Champlain ne pouvait connaître l'avenir, il n'avait réellement pas le libre choix de ses alliances. Le premier soin qui s'imposait à lui en débarquant était de s'attirer les bonnes grâces des indigènes, sans le consentement desquels lui eût été impossible de s'établir paisiblement, de commercer, de leur faire accepter le protectorat de la France et la religion chrétienne. Et, pour mériter ainsi l'amitié de ses nouveaux alliés, il lui fallait bien leur donner des cadeaux en participant à leurs guerres. C'est ce que fit Champlain a-

MME O. BEAUCHAMP

"Mère depuis longtemps par le travail et la famille, je me sentais lasse, abattue, inaccoutée. Une hémorragie echaeva ensuite de me débilitier et m'obligea à demeurer au lit. J'eus entendu parler des bons effets des Pilules Rouges dans tous les cas de faiblesse de la femme et je commençai à en prendre. J'en obtins même plus de bien que je ne l'espérais; je pris des forces rapidement et je pus vaquer à mes occupations de chaque jour. Mon appétit fut bon, ma digestion excellente, enfin je ne m'étais jamais sentie aussi bien." Mme O. Beauchamp, 400 rue Rivard, Montréal.



LA BASE DU FOYER.

Mme O. BEAUCHAMP, débilitée, abattue, inaccoutée, a recouru aux PILULES ROUGES. Les forces et la santé lui reviennent.

Mme JOS. LIZOTTE, découragée par des maladies répétées et une faiblesse de plus en plus grande, s'adresse au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et recouvre la santé.

Le femme, la mère de famille est la base du foyer. C'est sur elle que retombe le fardeau de la marche de la maison. L'homme a ses occupations, ses travaux pour répondre à la subsistance, au maintien du grand ménage familial, mais tout le reste incombe à la femme: l'élevage des enfants, leur entretien, leur éducation, leur santé, toute cette responsabilité pèse sur la femme. Sans mère, un foyer est désert et c'est ce qui nous explique la somme énorme de travail qu'elle doit accomplir. Ne nous étonnons donc pas si toutes ces servitudes et ces misères la rendent quelquefois nerveuse et portées à son état de santé. En principe, la santé de la femme est fragile, elle passe d'épreuve en épreuve jusqu'à l'âge fait, pour subir encore une véritable révolution physiologique à l'expiration de sa période maternelle. On ne compte pas le nombre de jeunes femmes qui, au début de leur carrière maternelle, étaient dans un état d'équilibre parfait, mais qui sont petit à petit dévues des détraquées, par suite du retentissement des traces morales sur le dynamisme interne. Ce sont bientôt des hémorragies profuses dont l'anémie est la conséquence forcée, tantôt des suppressions, symptômes ou préluces d'une intoxication plus ou moins profonde, sans compter les maux de migraines, congestions, troubles digestifs ou circulatoires.

Le remède à cet état de choses serait le calme absolu; mais est-il possible à la ménagère qui a une famille à élever, un ménage à faire marcher, une maison à mener ?

Si le repos absolu est impossible, ce qui peut faire une femme avisée c'est de subvenir artificiellement à ce qui fait défaut dans son système, de rétablir l'équilibre, de purifier le sang, de régulariser la constitution, de tonifier et de stimuler l'organisme et pour cela de consulter un spécialiste bien au courant des maladies des femmes qui lui prescrira un remède efficace et énergique. Le Dr Simard, attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine, voilà l'homme qu'il faut consulter. Il a étudié à fond les maladies des femmes, il a suivi les cours et les cliniques des Drs De Vos et Capelle, il connaît à fond l'emploi des Pilules Rouges et sait par ses conseils leur faire produire les plus merveilleuses guérisons. C'est à lui qu'il faut s'adresser en personne ou par écrit et il vous guérira.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Comme par le passé, les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis.

AVIS IMPORTANT. — Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50; elles ne sont jamais vendues autrement que dans des boîtes contenant 50 pilules, jamais au cent; elles portent ce qui peut faire une femme avisée c'est de subvenir artificiellement à ce qui fait défaut dans son système, de rétablir l'équilibre, de purifier le sang, de régulariser la constitution, de tonifier et de stimuler l'organisme et pour cela de consulter un spécialiste bien au courant des maladies des femmes qui lui prescrira un remède efficace et énergique. Le Dr Simard, attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine, voilà l'homme qu'il faut consulter. Il a étudié à fond les maladies des femmes, il a suivi les cours et les cliniques des Drs De Vos et Capelle, il connaît à fond l'emploi des Pilules Rouges et sait par ses conseils leur faire produire les plus merveilleuses guérisons. C'est à lui qu'il faut s'adresser en personne ou par écrit et il vous guérira.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Comme par le passé, les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis.

AVIS IMPORTANT. — Les Pilules Rouges pour Femmes Pâles et Faibles sont en vente chez tous les marchands de remèdes au prix de 50c la boîte ou six boîtes pour \$2.50; elles ne sont jamais vendues autrement que dans des boîtes contenant 50 pilules, jamais au cent; elles portent ce qui peut faire une femme avisée c'est de subvenir artificiellement à ce qui fait défaut dans son système, de rétablir l'équilibre, de purifier le sang, de régulariser la constitution, de tonifier et de stimuler l'organisme et pour cela de consulter un spécialiste bien au courant des maladies des femmes qui lui prescrira un remède efficace et énergique. Le Dr Simard, attaché à la Compagnie Chimique Franco-Américaine, voilà l'homme qu'il faut consulter. Il a étudié à fond les maladies des femmes, il a suivi les cours et les cliniques des Drs De Vos et Capelle, il connaît à fond l'emploi des Pilules Rouges et sait par ses conseils leur faire produire les plus merveilleuses guérisons. C'est à lui qu'il faut s'adresser en personne ou par écrit et il vous guérira.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Comme par le passé, les consultations du Dr Simard sont tout à fait gratuites et se donnent tous les jours, dimanche excepté, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis.



"J'avais eu, dans l'intervalle de six ans, plusieurs maladies accidentelles qui m'avaient enlevé tout ce que j'avais de forces. Je devais être continuellement sous les soins de médecins et, malgré cela mon état restait le même. Des douleurs intenses m'obligeaient à garder le lit une grande partie de la journée et j'étais naturellement incapable de moindre travail. Lorsque je me décidai d'écrire au médecin de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, c'était pour pouvoir dire que tout avait été essayé, car mon espoir de guérir était bien faible. Je reçus de bons conseils et les Pilules Rouges furent le meilleur de tous les remèdes employés. J'eus bientôt du soulagement, je pus sortir du lit, reprendre des forces, puis m'occuper de mon ménage. Très grande fut ma joie de me sentir guérie, forte et vigoureuse." Mme JOS. LIZOTTE, 17 Salvaill Court, Nashua, N. H.

vec le succès que l'on sait. Il n'est que juste de dire que, depuis 1608 jusqu'à sa mort en 1635, il n'eut point à se repentir de son habile politique.

Ajoutons que, malgré les événements ultérieurs que nous allons raconter, la politique de Champlain et de ses successeurs, dans leurs rapports avec les sauvages, fut infiniment plus sage et plus chrétienne que celle des colons de la Nouvelle-Angleterre. La plupart des Indiens par nous convertis nous restèrent fidèles jusqu'à la fin.

Ceci établi, avouons que les Algonquins et les Hurons, se montrèrent peu dignes de notre protection. Egalement incapables de garder la paix et de poursuivre une guerre, ils succombèrent sans honneur sous les coups des Iroquois, et faillirent nous entraîner dans leur ruine.

Chacun sait que les sauvages iroquois habitaient la rive sud du lac Ontario qui fait actuellement partie de la République Américaine. Les Hurons, de leur côté, étaient établis dans l'Ontario, autour du lac Simcoe et sur les bords de la baie Georgienne. Ils cultivaient le maïs et possédaient des villages très peuplés, défendus par de fortes palissades. Ils comptèrent, dit-on, au temps de leur pleine prospérité, une vingtaine de mille âmes. En 1640, ils déclinaient déjà visiblement, mais en revanche, les efforts de leurs admirables missionnaires Jésuites donnèrent enfin des fruits. On assure que, lorsqu'ils succombèrent sous les coups des Iroquois, la plupart d'entre eux avaient reçu le baptême.

Il n'est pas dans le cadre de ce travail de raconter la guerre qui, dans l'espace de quelques années et principalement en 1648 et 1649, anéantit, avec la nation huronne, celles de Pétun, des Neutres, et une bonne partie des tribus algonquines. Les Iroquois vainqueurs ravagèrent complètement la province d'Ontario et incorporèrent à leur nation ceux de leurs adversaires qui échappèrent à la mort. A peine si quelques centaines de Hurons, guidés dans leur fuite par le Père Ragueneau, parvinrent sous les murs de Québec, 1650. Encore devaient-ils ils tomber, une partie du moins, 1655, sous les coups des implacables Iroquois. Le reste s'établit à Sillery, puis, plus tard, à la Jeune Lorette (Saint-Ambroise), où les descendants de cette nation puissante, soixante-dix familles environ, subsistent encore aujourd'hui.

La défaite de nos alliés porta un coup terrible aux Français qui, si nous en croyons Benjamin Sulte, ne dépassaient guère, en 1653, pour les trois districts de Montréal et de Québec, le chiffre global de mille habitants.

Ivres de sang, les Iroquois vainqueurs firent irruption dans nos campagnes et tinrent les bourgs de Montréal et des Trois-Rivières étroitement bloqués. Personne ne pouvait s'aventurer au delà des palissades sans courir risque d'être enlevé. M. de Maisonneuve, voyant son fort en péril, partit pour la France en quête de secours. Le brave Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, fut tué dans une sortie, Québec même fut insulté, et les Iroquois, passant sous ses canons, capturèrent les Hurons de l'Île d'Orléans, sans que les Français

osassent donner signe de vie. Un si déplorable état de choses se prolongea pendant une dizaine d'années. La mère-patrie semblait avoir abandonné ses enfants, et la pauvre colonie du Canada paraissait irrémédiablement perdue.

C'est alors que, pour la seconde fois, Dieu intervint visiblement dans nos affaires. Il se servit pour nous sauver de Louis XIV et de son grand ministre Colbert. Voici qu'en peu de temps tout change de face. En 1659, Monseigneur de Laval débarqua à Québec et console par sa présence l'Église canadienne désolée; en 1660, Dollard des Ormeaux et ses héroïques compagnons tuent près de trois cents Iroquois au Long Sault et sauvent au prix de leur vie le fort de Montréal. En 1665, le marquis de Tracy arrive au pays avec une armée, et porte la terreur jusque au fond du territoire des Cinq Nations qui se voient obligées de demander la paix. Pour comble de bonheur, des hommes comme de Courcelles, Frontenac et Talon sont mis à la tête de l'administration, et une foule de colons envoyés par Colbert donnent au défrichement de la forêt un élan qui ne devait plus se ralentir. Le résultat de tous ces événements providentiels fut que lorsque, en 1688, l'évêque de Québec, accablé de travaux et de mérites, se décida à prendre sa retraite, le Canada comptait 11,562 habitants, la plupart établis sur des terres. La colonie, fondée désormais sur des bases solides, pouvait regarder l'avenir avec assurance.

(A continuer)

CANADIAN NORTHERN
AND
QUEBEC & LAKE & JOHN RYS

Depuis le 29 Octobre 1915, les trains circulent comme suits

LAISSEZ MONTREAL
(Tous les jours)

9:30 A. M. — Pour Québec et Rivière à Pierre.

4:45 P. M. — Pour Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère.

5:30 P. M. — Pour L'Épiphanie, Joliette et St-Jérôme.

9:30 A. M. et 4:45 P. M. — Pour St-Jacques et Rawdon.

LAISSEZ JOLIETTE.

7:20, 9:35 et 3:10 P. M. — Pour

Montréal, tous les jours excepté le dimanche.

10:50 A. M. — Pour Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Québec et Chicoutimi.

6:05 P. M. — Pour Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls, Grand'Mère et Rivière à Pierre.

Un train mixte pour Ottawa quitte Joliette les lundis, mercredis et vendredis, à 7:45 A. M.

ARRIVENT A JOLIETTE.

10:50 A. M., 6:05 et 6:50 P. M. — De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, etc.

6:05 et 6:50 P. M. — De Montréal, Charlemagne, L'Assomption, L'Épiphanie, etc.

Le train de 6.50 quitte Joliette pour St-Jérôme à 6.50 P. M.

9:35 A. M. et 3.10 P. M. — De Ste-Elisabeth, St-Norbert, Shawinigan Falls, Rivière à Pierre et Grand'Mère.

Le train du dimanche part de Montréal à 9.30 hrs A. M. pour Joliette. Départ de Joliette pour retourner à Montréal: 8.20 P. M.

Pour taux, horaires et autres informations, s'adresser à

JAS MORRISON,
Agt. Gén. des Pass., Montréal.
ou C. G. MacPHERSON,
Agent, Joliette, P. Q.

—Voulez-vous économiser votre argent, allez faire vos achats au magasin de 5, 10, 15 et 25c, de Joliette.

TEL. BELL. 39.

Dr. H. Bélanger
Médecin-Vétérinaire
Ancien Bureau de M. C. A. Goulet.
66 RUE MANSEAU
JOLIETTE, P. Q.
Consultations gratuites.
8 juil jan.

—L'Almanach du Peuple, 1916, publiée par la Librairie Beauchemin est maintenant en vente au Magasin de 5, 10, 15 et 25cts, 24 Place Bourget, Joliette. Prix: 25cts; franco par la poste: 30cts.

Ce volume est très intéressant et contient une foule d'informations et de renseignements très utiles. Vente en gros ou en détail.

Grande Vente de Mars

CHEZ
KALIL ZAIEN & CIE.

L'année est dure, le commerce est tranquille; alors, il faut sacrifier pour vendre. Nous avons un stock de \$13,000 que nous vendrons au prix coûtant et même au-dessous du prix coûtant, malgré la hausse considérable qu'ont subi les marchandises.

Venez en foule à cette Grande Vente et vous économiserez en achetant ici.

Remarquez l'adresse: —
KALIL ZAIEN & CIE.
65 Rue Notre-Dame, Joliette, P. Q.
Téléphone Bell: 195.
241 25a.

Le
163^{ème}

Le Lt-Colonel Desrosiers
Le Major Asselin

Est le Bataillon Canadien-Français

qui compte parmi ses officiers le plus grand nombre de vétérans de la guerre européenne. Citons: le Lieut-Col. DesRosiers, le Major DeSerres, les Capitaines Robert Roy, Philippe Chevalier, les Lieutenants Macdonald et De Jonghe.

Le 163e hiverne à Montréal, aux casernes de la rue Guy. Les célibataires peuvent sortir tous les soirs de 5 h. à 10 heures. Les hommes mariés peuvent coucher chez eux. Tout ce qu'on demande aux uns et aux autres, c'est qu'ils aient le respect de l'uniforme et le souci de leur réputation.

Le 163e a besoin immédiatement d'une quinzaine d'hommes de métiers et d'une quinzaine de musiciens.

Le 163e aura une fanfare. Il a, dès maintenant, une belle salle de récréation, avec séance de cinéma tous les soirs.

Le 163e est le bataillon tout désigné pour les jeunes gens idéalistes, ambitieux, voulant servir dignement la cause de la liberté humaine, de la civilisation.

Chaque paroisse de la Province de Québec devrait se faire un devoir d'envoyer un ou deux hommes au 163e.

L'organisateur en chef du 163e, le Major ASSELIN, est un nationaliste. Le Comité Civil du Bataillon a pour Président l'Hon RODOLPHE LEMIEUX, un des chefs libéraux, et il renferme l'Hon. M. CHARLES BEAUBIEN, un des chefs conservateurs.

Quiconque désire s'enrôler au 163e n'a qu'à en aviser le Major ASSELIN aux casernes de la rue Guy, à Montréal. Les officiers et agents du bataillon feront le reste.

Le 163e a déjà des bureaux de recrutement à Saint-Jean, à Sherbrooke, à Saint-Hyacinthe, etc.

QUARTIERS GENERAUX IMMEUBLE DANDURAND, rues Ste-Catherine et St-Denis
MONTREAL OU
AUX CASERNES de la RUE GUY, à l'angle rue St-Jacques

L'ETOILE DU NORD

Imprimée et publiée par ALBERT GERVAIS.
ABONNEMENT :
Un an, payé d'avance . . . 75c.
Dans un rayon de 40 milles . . . 50c.
Pour les Etats-Unis . . . \$1.00.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par les correspondants.

En faisant changer votre adresse ne pas oublier d'indiquer le nom de l'endroit d'où vous partez. Ce point est très important.

Joliette, Jeudi, 2 Mars 1916.

Au secours d'Ontario

"On comprend aujourd'hui à Québec, dit le "Droit", que la race canadienne-française doit s'unir dans la lutte pour ses droits et que si on lui laisse amputer un membre, elle ne pourra plus être que chétive et boiteuse. Ce dernier débat a permis de reconnaître ceux qui font d'une question absolument nationale et vitale, une simple question de querelle politique". Justice sera rendue à la race canadienne-française quand, à l'unanimité, elle réclamera ses droits. . . En volant au secours de la minorité ontarienne, nos députés du Québec ont fait un beau geste, sans doute, mais ils n'ont accompli que leur devoir et nous n'attendions pas moins des Tellier et des Lavergne; néanmoins, ils méritent beaucoup, et du pays tout entier. Nos frères ontariens sont maintenant assurés que nous sommes avec eux de cœur et d'esprit, et que nous y serons jusqu'au bout.

La gare Bonaventure de Montréal

Mercredi au matin, vers 4 hrs, un violent incendie détruisait de fond en comble la gare du Grand Tronc. Les dommages s'élevaient à plusieurs milliers de piastres et l'on ne connaît pas encore au juste l'origine de ce désastreux incendie.

MARIAGE

Lundi, le 21 février 1916 eut lieu le mariage de M. Georges Chaput, commis-marchand, de cette ville avec Mlle Berthe Bazinet, fille de M. Louis Bazinet, ex-député du comté. L'heureux couple est parti pour voyage. Ils ont reçu de nombreux et riches cadeaux. Nos meilleurs souhaits.

St-Thomas de Joliette

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mme Norbert Comtois, née Adelaide Beaulieu, décédée mardi, le 8 février, à l'âge de 82 ans. Elle laisse 3 fils: Maxime, Hildaige et Herménégilde. Femme vertueuse, mère chrétienne, Mme N. Comtois fut de toute sa vie le modèle de l'épouse charitable et dévouée. A la famille éprouvée nous présentons nos sincères condoléances.

Joyeuse réunion

Samedi dernier, un grand nombre d'amis se réunissaient chez Mlle Fabiola Rivest, pour lui témoigner un dernier geste d'affection avant son prochain mariage. Un magnifique cadeau lui fut présenté ainsi qu'une jolie adresse. Il y eut chant, musique, discours, déclamation, etc. Merci aux aimables organisatrices, merci également à M. et Mme Rivest de leur bienveillante hospitalité.

UN INVITE

Lavaltrie

Le 11 février dernier, est décédé M. Nazaire Delorme, après 3 jours de maladie, à l'âge de 71 ans et 2 mois. M. Delorme, ancien commerçant, vivait paisiblement au village depuis quelques années. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Desroches, curé, avec M. l'abbé Boisseau, curé de St-Sulpice, comme diacre et M. l'abbé Forest, vicairé à Lanoraie, comme sous-diacre. Les porteurs étaient: MM. Siméon Héty, Emery Martineau, J. B. Gladu et Francis Perreault. Le deuil était conduit par MM. Georges et Joseph Delorme, fils du défunt, tous deux de Montréal.

Un concert-euchère, organisé par les jeunes gens de la paroisse, sous le bienveillant patronage de M. le curé Desroches, doit avoir lieu, dans la salle de l'école du village, samedi, le 4 mars courant, à 8 hrs p. m. Les recettes, qu'on espère être abondantes, sont destinées aux œuvres de l'église de la paroisse.

La prohibition à l'Assomption

Lundi, 28 février, la ville de l'Assomption a voté la prohibition. Le vote a donné le résultat suivant: Pour . . . 152
Contre . . . 42
C'est une victoire de plus que l'on doit placer au crédit d'une bonne cause.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sus-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que mentionné plus bas.
FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Cour supérieure. — District de Joliette.
Joliette, à savoir: No 7276. SINAÏ SOUMIS, Demander; contre J. JEREMIE SOUMIS, Défendeur.

Un terrain situé en la ville de Joliette, sur la rue Saint-Pierre, connu et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt-neuf (389) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la ville de Joliette, contenant trente-trois pieds de largeur sur quatre-vingt-quatre de profondeur, le tout plus ou moins — avec bâtisses dessus construites.
Pour être vendu au bureau du shérif, à Joliette, MARDI, le VINGT-UNIÈME JOUR DE MARS mil neuf cent seize à DIX heures avant-midi.
JOSEPH GADOURY, Shérif.
Bureau du shérif
Joliette, 15 février 1916.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.
FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.
Superior Court. — District of Joliette.
Joliette, to wit: No. 7276. SINAÏ SOUMIS, Plaintiff; against J. JEREMIE SOUMIS, Defendant.

A land situated in the town of Joliette, on Saint Peter street, known and designated under number three hundred and eighty-nine (389) on the official plan and book of reference for the cadastre of the town of Joliette, measuring thirty three feet in width by ninety four feet in depth, the whole more or less — with buildings thereon erected.
To be sold at the sheriff's office, at Joliette, TUESDAY the TWENTY FIRST day of MARCH, one thousand nine hundred and sixteen, at TEN o'clock in the forenoon.
JOSEPH GADOURY, Sheriff.
Sheriff's office.
Joliette, 15th February, 1916.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE L'EPIPHANIE.

Soumissions demandées

Le Conseil Municipal de la Paroisse de l'Epiphanie demande des Soumissions pour la construction en fer d'un pont sur la Rivière du St-Esprit, à l'endroit où se trouve actuellement le Pont appelé "Pont Grégoire", suivant les plan et devis préparés par l'Ingénieur du Département des travaux publics et du Travail de la Province de Québec et déposés au Bureau du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de l'Epiphanie. Une garantie de 10 p. c. du coût de la construction du dit Pont sera exigée, et l'Entrepreneur devra accepter la subvention accordée par le Gouvernement de Québec en partie de paiement du dit Pont. Ces Soumissions seront reçues entre les mains du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de l'Epiphanie, jusqu'au 13 Mars prochain 1916, à midi. Le Conseil Municipal ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des Soumissions qui devront au préalable être soumises à l'Ingénieur du Département des travaux publics et du Travail de la Province de Québec.
L'Epiphanie, 26 Février 1916.
GEORGES DUFORT, N. P. Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de l'Epiphanie.
2mars 2fs

TAPISSERIES

EN GROS ET DETAIL
Pour vous rendre compte de l'épave que vous pouvez réaliser, il faut vous rendre chez T. LEMAY, à vous saisissez la deutaé et la valeur incontestable de nos papiers tentures, pour toutes adaptations et vous constater que jamais vous avez payé aussi bon marché qu'en achetant chez

T. LEMAY,
69, rue DeLaurière, Joliette.
(En face de A. Bazinet, meublier.)
Téléphone: 310.
11 NOV. J. A. O.

Tribune Libre

Lettre Ouverte

A Madame Charles Bernard,
Directrice de l'Association
"Chorale des Dames de Joliette".

Madame: — Avant même que j'aie pu lire certaine critique, publiée dans notre feuille locale, L'Étoile du Nord, à la date du 24 février dernier, j'avais entendu déjà, l'écho troublant de votre réunion chorale le lendemain, où il avait été fortement question de cet article, signé SOL-SI-RE, que l'on a eu la malveillance et l'injustice de m'attribuer, dans une première minute d'emportement et d'irréflexion.
Si je m'adresse à vous, Madame, pour relever cette calomnie, ce n'est pas que je veuille sembler ignorer ceux des membres de cette société chorale qui ont, ou provoqué, ou partagé votre soupçon, mais bien parce que, directrice d'un corps, vous êtes exposée à porter la responsabilité de ce qu'il fait ou dit en pareille circonstance.
Donc, à la première heure, j'ai été, — soit par chuchotements, soit par affirmations, plus ou moins précises, il est vrai, — accusé publiquement d'avoir écrit contre vous toutes, les lignes qui vous ont blessées. Souffrez alors que, publiquement aussi, mais sans réticences, parce que moi, je ne jugerai pas sans savoir, je vous dise ma nette façon de penser à ce sujet. Notez, cependant, que je ne me défends pas, parce que je ne daigne de ramasser une injure aussi gratuite, venant de votre manque de pondération à vous, et à toutes celles qui ont parlé trop tôt. . . .

Quand j'ai vu se former cette association de voix, je me suis tout sincèrement réjoui de votre courage initiative, et je me suis rendue à votre invitation, avec plaisir. Plus tard, si je me suis retirée de ce groupe, ça n'a pas été, vous le savez, sous l'effet d'un mécontentement: je suis restée chez moi, parce que je l'ai bien voulu, de mon propre chef, et sans raison précise, qui ait pu froisser qui que ce soit. C'est, sans nul doute, ce mouvement de recul, qui m'a valu les épithètes peu flatteuses dont on m'a couvert l'autre soir.
Même de loin, je me suis toujours intéressée vivement aux progrès de votre nouveau chœur de chant, et nul plus que moi n'était anxieux de l'entendre; aussi, c'est dans d'heureuses et bienveillantes dispositions, que je suis allée vous écouter, lors de cette première audition, à la cathédrale. Je vous suivais très attentivement, en tant que mes faibles connaissances musicales pouvaient me permettre de distinguer les nuances de votre bon programme. C'est en s'effaçant que je vous écoutais, et, disant en bien convaincues, non pas en critique. De là, mon enthousiasme purement sincère dont vous avez eu large part, après. Vous ne m'avez pas pourtant fait l'effet d'y croire avec le moindre scepticisme. . . . Pourquoi, alors, n'avez-vous pas toujours conservé cette foi en mes paroles? Permettez que je vous dise, sans apreté, Madame, que vous avez eu une faiblesse morale inconcevable, à cause de tout cela, et aussi des bons sentiments qui semblaient nous unir, en me soupçonnant, ou en me laissant même soupçonner. . . . Vous dire que j'en ai été émue, n'en croyez rien. L'indignation la plus complète a été l'unique sentiment que j'aie eu vis-à-vis de vous, et des autres — à mes si peu charitables qui ont mêlé mon nom à cette fâcheuse affaire.

Vous êtes pourtant revenue à l'âge de la réflexion, chère Madame. . . . Alors, si vous avez pensé, un seul instant, à ce qu'il y aurait eu de soumoies, dans le fait d'écrire une critique détaillée comme celle-là, quinze jours après avoir tant louangé vos efforts, la réelle bonté d'âme que je vous supposais, se serait sûrement refusée à me prêter un aussi lâche moyen de vous blesser. . . .
Si vous aviez pensé à toute l'émertume du chagrin que l'on ressent par suite de ces sortes d'accusations si perverses, vous, moins que toute autre, auriez donné prise à ce méchant soupçon contre moi.

Et vous aviez pensé encore, — et cela eut pu vous être salulaire, — qu'il vous est peut-être arrivé d'émertuer un peu trop haut, certaines petites remarques piquantes et ironiques, pendant et après certaine audition d'un certain nouveau cercle musical, vous auriez vite compris qu'on n'aurait pas, si tôt critique votre travail, après l'éloge qu'on en avait fait la semaine précédente dans le même journal.

Mais, vous n'avez pas "pensé", Madame. . . . D'où, la colère, l'aveuglement de l'orgueil blessé. . . et l'égarment. Voilà. Subissez alors les conséquences de tout cela, maintenant.

Croyez-bien que je ne vous aurais pas écrit sur ce ton, et aux yeux de tous, si, après que je vous eusse appelée au téléphone, pour savoir tout le vrai de cette histoire, on ne m'avait averti combien j'étais la proie de l'acrobie critique de toutes celles qui avaient ouvert la bouche là-dessus. Je me suis trouvée alors bien naïve d'avoir pris aussi aisément cet "Eureka" que vous m'avez jeté, comme fiche de consolation, après m'avoir élaboussée, en m'assurant sur un ton calme que vous-même, ne m'aviez pas accusée, mais qu'on avait simplement murmuré mon nom, parmi quelques-unes de vos chanteuses.

Fatiguée de toutes ces calomnies traitresses que l'on répand à tout moment, — la plupart du temps sur quelqu'un qui ne fait rien pour se les attirer, — je me suis promis de ne pas laisser passer sous silence, tout le dégoût et le mépris que j'éprouve pour ces mauvaises langues qui auraient mieux à faire, en se corrigeant de ce défaut hideux, que de chercher, dans la vie paisible de leur prochain, le moindre de ses travers, pour ensuite le disséquer grossièrement, avec leur imagination empoisonnée. . . . Cette digression est, en passant, à l'adresse de toutes les commères qui n'ont pas assez de leur affaire pour s'occuper et qui ont toujours un mauvais œil sur celle des autres. . . .

J'aurais voulu, Madame, avant de terminer, vous parler encore de cet article-critique, le comment, à mon tour, puisque tout le monde y est allé de sa petite impression là-dessus. Mais, vous ayant écrit au fil de la plume, sans un brouillon préalable, je m'aperçois que je dépasse la longueur que je m'étais déterminée. Cependant, j'en dis un mot, ne serait-ce que vous prouver que j'ai un certain sens de la justice que vous semblez méconnaître. . . .

On a voulu, paraît-il, vous donner des conseils. . . . L'aurait-on fait, si on n'avait eu l'intention de vous piquer? Je l'ignore, mais j'en doute. La Chorale aurait été critiquable, en tout autre temps que celui-ci, et un conseil autorisé n'aurait pas été blessant; mais, si l'on considère qu'elle est de date toute récente, qu'elle a eu comparativement peu d'exercices, qu'elle possède à peine dix voix cultivées sur cinquante — les autres étant bonnes, mais devenant meilleures par la pratique; — si l'on songe que, faisant du certain sens musical que vous possédez, plutôt un joyeux passe-temps, qu'une étude sérieuse, et qu'il vous arrive d'avoir un goût assez heureux du choix des morceaux, mais que vous n'avez, avec un timbre moyen, ni la technique, ni la méthode d'un maître de chapelle, faute d'entraînement, on doit être porté à beaucoup de générosité, et attendre un peu de temps encore pour que votre oeuvre soit analysée dans ses infimes détails.

Seulement, vous avez parlé trop tôt: c'est un fait fort tat. . . .
Que les parties de basse soient faibles, cette observation n'a pas été la plus choquante à entendre; mais on aurait pu ne pas mentionner la tenue de l'orgue, en songeant aux efforts de celle qui s'y consacre, sans aucun préjudice, aussi aux connaissances musicales qu'elle possède amplement pour accompagner un chœur qui fait du chant en amateur, et qui dépasse déjà de beaucoup les espérances promises. . . .

On attaque le Sancte Joseph, parce qu'on sait bien qu'il est un peu de votre composition, par combinaison. C'est de la malice, rétrospective, vous le savez bien; le mot "grotesque" le dit assez, d'ailleurs. Dans le Laudate, on ne reconnaît pas la facture de l'auteur. . . . N'empêche qu'il a été bien rendu. Là encore, il y a une question de choix, qui vous vise; vous en serez quitte à le mettre de côté, tout comme d'autres écoles l'ont fait.

Quant au défaut de trémolo, s'il existe à ce point, pourquoi l'aurait-on remarqué plus dans l'audition de la cathédrale que dans l'autre, puisque ce sont les mêmes voix qui se faisaient entendre? Hormis, qu'on ait voulu le signaler seulement dans une voix, comme pour mieux vous atteindre. (Cela dit sous toute réserve, quant à l'intention de l'auteur).

Il est une voix dont je veux souligner une précieuse qualité, avant de finir: c'est celle pleine de charité, qui s'est élevée en ma faveur, lorsque j'ai été aussi injustement accusée, pour dire qu'il fallait mieux attendre et s'enquérir, avant de juger les absents. Je ne m'attendrais pas en vaines louanges sur ce bon mouvement, parce qu'elle-là n'a fait que son devoir, mais je l'en remercie cordialement.

Je n'ai eu qu'un but, Madame, en vous écrivant tout ce qui précède: celui de parler à votre rais-

Succession Marie Paquette, Vve Cadotte

Mardi prochain, Mardi Gras, à 10 hrs a. m., au No 159 rue St-Viateur, seront vendus par enchère publique, les biens meubles de la succession de Marie Paquette, en son vivant, épouse de Ch. Perreault, consistant en articles de lingerie de tout genre, sous-vêtements de femme, robes de toutes sortes, fourrures, etc., etc. Comme la vente se fera au comptant, il y a grande chance d'acheter à bas prix. Pour renseignements, s'adresser à C. G. H. BEAUDOIN, Notaire, Joliette.

A vendre

A Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, une buanderie située sur la rive du fleuve St-Laurent; outillage complet de premier ordre. Aussi, terrains et autres bâtisses; à vingt arpents de l'église et près d'une école. C'est une bonne aubaine pour celui qui veut se créer un bel avenir. Pour conditions d'achat, s'adresser à Edmond Bouvier, St-Sulpice, comté de l'Assomption.
2mrs 2fs

CANADA. Province de Québec, District de Joliette. — Cour Supérieure pour le Bas-Canada. Samedi, le 26e jour du mois de février mil neuf cent seize. — Présent: L'Honorable F. O. Dugas, J. C. S. Vital Marcl, Requêteur Cession, vs Pierre Robillard, Failli.

Sur la Requête du dit Requêteur à cet effet, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit Failli aura lieu devant un des Juges de cette Cour, dans la Salle d'audience, au Palais de Justice, en la Ville de Joliette, dans le district de Joliette, le neuvième jour du mois de février 1916, à dix heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis sur la nomination d'un Curateur aux biens du dit Failli et sur toutes matières qui leur seront légalement soumises. (Par ordre) DUCHARME & RIVEST, Protonotaire de la dite Cour.

La Corporation de la Ville de Joliette.



TROTTIERS. AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette, que le rôle de répartition indiquant les sommes payables par chaque propriétaire pour les travaux de construction des trottoirs bordant leurs propriétés respectives a été préparé suivant la loi, qu'il sera soumis pour homologation au conseil de la ville de Joliette à sa séance régulière, le 15 mars 1916, à 8 heures de l'après-midi, alors que le conseil entendra les plaintes qui pourront être formulées à l'encontre du dit rôle et que le dit rôle est maintenant déposé au bureau de la corporation de la ville de Joliette pour l'examen de l'information de toutes personnes intéressées. Donnée à Joliette, ce 28 février 1916. (Signé): A. L. MARSOLAI, Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette. (Vraie copie): A. L. MARSOLAI, Secrétaire-Trésorier de la ville de Joliette. 2mrs 2fs

DÉCÈS

A Joliette, le 16 février, l'épouse de M. Joseph Gravel, née Corinne Beaudry, à l'âge de 35 ans et 3 mois.

son, en vous démontrant le grand tort que vous avez eu envers moi. Puis-je-elle ne m'avoir pas trouvé trop sévère, et votre cœur n'en ressentir trop grand chagrin. Si vous vous sentez égratignée quelque peu, demandez-vous, — en y réfléchissant bien, cette fois, — que vous auriez fait, à ma place. . . . Cela m'inspire un mot que vous devriez s'adresser en vedette, dans votre salle de répétitions: "Ne pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit". Et, mis en pratique, une double harmonie régnera au milieu de vous. . . .
Je vous salue, Madame, et je reste à votre disposition, pour toute réplique ou discussion, si vous avez quelque explication plausible pour excuser votre attitude à mon endroit. . . . CORINE H. RIVEST. Joliette, ce 29 février 1916.

Pharmacie Boucher

CONCOURS AGRICOLE.

Tel que promis antérieurement, nous venons déclarer les gagnants de notre dernier Concours Agricole. Quoiqu'il y ait eu nombre de concurrents, toutefois, les gagnants ne seront pas nombreux, pour la raison que tous ne se sont pas conformés à une des conditions essentielles, à savoir: nous apporter l'enveloppe ayant contenu les grains de semence du produit exhibé. Ceci étant établi, voici la liste des gagnants: TOMATES EARLIANA DE SPARK.

1er prix: Mme Albert Coulombe \$1.00
2e prix: Mme Ubaldé Coulombe 0.65
CELETI JEAUNE D'OR DE PARIS.

1er prix: M. Louis Coulombe \$1.00
2e prix: Mme Ubaldé Coulombe 0.65
3e prix: M. Albert Coulombe 0.35
Hors concours: M. Henri Majeau.

PRIX SPECIAL.

M. Henri Majeau \$5.00

NOUVEAU CONCOURS.

Comme par les années passées, nous aurons cette année encore un concours agricole pour nos clients. Les conditions seront les mêmes que pour le dernier concours. Il faudra, lorsque vous apporterez votre produit à exhiber dans nos vitrines, avoir l'enveloppe ayant contenu les grains de ce produit. Cette condition, nous y tenons absolument et auront seuls droits de concourir ceux qui s'y seront conformés.

GRAINS DE SEMENCE.

Notre stock de grains de semence est presque au complet et nous avons aussi un choix considérable de graines de tabac de diverses variétés et garanties.

NOTRE DERNIERE VENTE.

Nous devons remercier nos nombreux clients qui ont profité de la vente dite de 25 p. c. qui vient de se terminer et qui a obtenue un grand succès.

DU NOUVEAU.

Pour le mois de Mars, nous aurons de l'inédit. Afin de faire mieux connaître les produits "Rexall", dont nous avons l'agence exclusive pour le district, nous donnerons GRATUITEMENT à toute personne achetant pour \$1.00 ou plus de n'importe lequel de ces produits, soit sirop, pilules, brosse à dents, savon, etc., un globe contenant deux petits POISSONS VIVANTS. Achetez pour \$1.00 ou plus de produits "Rexall" et demandez des petits poissons.

MUSIQUE.

A notre magasin central, Place Lavalltrie et Manseau, vous trouverez un assortiment considérable et varié de musique en feuille. Nous en avons de 10c en montant.

PIANOS.

Nous avons l'agence exclusive des Pianos Archambault de Montréal et serons heureux d'en faire connaître les détails à ceux qui désiraient s'acheter un bon Piano.

CHOCOLATS.

A notre magasin central, vous trouverez un joli assortiment de chocolats en boîtes. Si vous aimez un bon chocolat, un Nuget, ou une Praline, demandez le chocolat Liggett en boîtes de une livre et d'une demie livre.

DYSPEPTOLINE.

Nous nous sommes portés acquéreurs de la Elka Chemical Co., propriétaires de la Dyspeptoline, une tablette spéciale pour la dyspepsie acide. Ce produit, nous continuerons à le vendre à raison de 50cts la boîte. Faites-en l'essai si votre digestion se fait mal.

Pharmacie Boucher

51 rue Notre-Dame | Magasin Central
Tel. Bell 126. | Coin Manseau et Place Lavalltrie
Boîte Postale 58. | Tel. Bell No 228.
26 nov. 1915.

Chez Nous et Autour de Nous

—Une abondance de matière, nous forcent à remettre à la semaine prochaine plusieurs articles intéressants, ainsi que des courriers de différents paroisses de notre district. Nous espérons que nos correspondants et lecteurs nous pardonneront de ce retard.

—A LOUER. — Un magnifique logement, au-dessus du Magasin 5, 10, 15 et 25cts, No 24 Place Bourget, actuellement occupé par le Dr Blondin, dentiste, contenant 7 appartements spacieux, bien éclairés, chambre de bain, cabinet de toilette, enfin toutes les plus grandes commodités modernes. Balcon en avant. Site agréable. Pour informations: s'adresser à Albert Gervais, Propriétaire.

—Mme Hesser, de cette ville, est de retour d'Ottawa où elle a été rendre visite à sa soeur.

—Ayant vendu mon magasin, je suis forcé de demander à mes clients de régler leurs comptes d'ici à un mois. Ce temps écoulé, tous comptes non réglés seront mis en collection. ARTHUR BAZINET.

—A VENDRE. — Une bonne terre, de première qualité. Pour informations, s'adresser à: A. J. C. Coderre, N. P. St-Henri de Mascouche. 24f 5fs

—A LOUER. — Les personnes qui désirent avoir de bons logements dans la propriété du Dr Masse, située sur la rue St-Chs Borromée, Joliette, devront s'adresser par téléphone au No 92, sonnez 5 fois, St-Thomas, ou à M. Antonio Chaput, 25 Place Bourget, Joliette. 27jan jno

—La Cie Acme Gloves' Work a le plaisir d'annoncer qu'à partir du premier mai, elle achètera les peaux et la laine au plus haut prix du marché. S'adresser à la Acme Gloves Work Co., coin des rues St-Charles Borromée et Baby, Joliette, P. Q. 17f jno.

—A VENDRE. Un emplacement bâti d'une maison en briques, à trois étages, bien confortables et munie de toutes les améliorations modernes, située au No 22 rue St-Thomas, près du C. P. R., est offert en vente à des conditions faciles. S'adresser à M. S. E. Copping, Joliette. 17f jno.

—PRENEZ SOIN DE VOTRE PIANO. — Est-ce un piano neuf? Faites le accorder régulièrement pour le conserver en bon état. A-t-il plusieurs années d'usage? Il nécessite certainement quelques réparations. Confiez ce travail à G. Arthur Beauséjour, accordeur diplômé, St-Ambroise de Kildare, comté de Joliette. Ouvrage garanti. Prix modérés. 3f jno

—EXAMEN DE LA VUE. — Tous les cas de myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie, etc., sont parfaitement corrigés. Cause: Constant maux de tête, douleurs dans les yeux, etc., etc. Salon d'optique, Bloc Boucher, rue St-Paul, Joliette. E. Prévost, opticien, réfracticien diplômé. 8 juil jan.

—A VENDRE. Une buanderie, au bas de la paroisse Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, en très bonne condition. Elle a déjà reçu 12000 lbs de lait par jour. Située au bord de la rivière St-Esprit, environ 2 milles et demi de la gare du C. N. R., et à 4 milles de l'église. A bon marché. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire M. Tremblay ou à M. Hormisdas Marchand, Inspecteur, Joliette.

—M. Gaston Beaudoin, N. P. a le plaisir d'inviter le public de Joliette à son nouveau bureau qu'il a ouvert au No 19 de la rue Manseau, voisin du bureau de M. Hector Trudeau, avocat. Tel: 216. 2sept. jan.

—A LOUER. — Deux petits magasins pouvant servir pour modiste, tailleur, barbier, cordonnier ou aussi pour bureaux, à des conditions faciles. Une vraie place d'affaires. S'adresser à Jos. Crépeau, boucher, rue DeLanauidière. 17f 2fs

—A LOUER. — Un magasin et un bon logement situés au coin des rues DeLanauidière et St-Pierre sont à louer. S'adresser à M. Arthur Costelleau, 35 rue DeLanauidière, Joliette.

—PRENEZ NOTE DE CECI. — Pour un prix très minime, vous pouvez louer un joli magasin, qui pourrait être utilisé, soit pour un tailleur, marchand de tabac, boutique de barbier, etc., situé au coin des rues St-Viateur et Place Bourget. S'adresser à M. Albert Gervais, exécuteur testamentaire de Madame J. L. Prévêlle.

—Abonnez-vous à L'Étoile du Nord, journal populaire du District.